

Les sites appartenant aux secteurs mémoriels sont inscrits en italique.

## WALLONIE

WA01 Fort du Loncin  
WA02 Carrés militaires de Robermont

### A SECTEUR MÉMORIEL TINTIGNY

WA03 *Cimetière militaire français du Plateau*  
WA04 *Cimetière militaire français de l'Orée de la Forêt*  
WA05 *Cimetière militaire franco-allemand du Radan*  
WA06 *Enclos des fusillés à Taminés*  
WA07 *Cimetière militaire français de la Belle Motte*  
WA08 *Cimetière militaire allemand et du Commonwealth de Saint-Symphorien*

### B SECTEUR MÉMORIEL PLOEGSTEERT

WA09 *Cimetière militaire du Commonwealth "Hyde Park Corner Cemetery"*  
WA10 *Cimetière militaire & monument aux disparus du Commonwealth "Berk's Cemetery Extension" et "Ploegsteert Memorial to the Missing"*  
WA11 *Cimetière militaire du Commonwealth "Strand Military Cemetery"*  
WA12 *Cimetière militaire du Commonwealth "Prowse Point Military Cemetery"*  
WA13 *Cimetière militaire du Commonwealth "Mud Corner Cemetery"*  
WA14 *Cimetière militaire du Commonwealth "Toronto Avenue Cemetery"*  
WA15 *Cimetière militaire du Commonwealth "Ploegsteert Wood Military Cemetery"*  
WA16 *Cimetière militaire du Commonwealth "Rifle House Cemetery"*

## FLANDRE

FL01 Monument aux disparus du Commonwealth "Nieuport Memorial"  
FL02 *Cimetière militaire allemand de Vlado*  
FL03 *Crypte de la Tour de l'Yser*  
FL04 *Cimetière militaire belge d'Oeren*  
FL05 *Cimetière militaire belge d'Houthulst*  
FL06 *Cimetière militaire allemand de Langemark*  
FL07 Monument national canadien "The Brooding Soldier"  
FL08 *Cimetière militaire du Commonwealth "Tyne Cot Cemetery" et monument aux disparus du Commonwealth "Tyne Cot Memorial"*

### C SECTEUR MÉMORIEL POLYGOON WOOD

FL09 *Cimetière militaire du Commonwealth "Polygon Wood Cemetery"*  
FL10 *Cimetière militaire du Commonwealth "Buttes New British Cemetery"*  
FL11 *Cimetière militaire du Commonwealth "Essex farm Cemetery"*

### D SECTEUR MÉMORIEL PILKEM RIDGE

FL12 *Cimetière militaire du Commonwealth "Welsh Cemetery (Caesar's Nose)"*  
FL13 *Cimetière militaire du Commonwealth "No Man's Cot Cemetery"*  
FL14 *Cimetière militaire du Commonwealth "Track X Cemetery"*  
FL15 *Cimetière militaire du Commonwealth "Buff's Road Cemetery"*  
FL16 *Cimetière militaire français "Saint-Charles de Poltze"*  
FL17 Monument aux disparus du Commonwealth "Menin Gate"  
FL18 *Cimetière militaire du Commonwealth "Bedford House Cemetery"*

### E SECTEUR MÉMORIEL HILL 60 / THE BLUFF

FL19 *Cimetière militaire du Commonwealth "Larch Wood Cemetery"*  
FL20 *Cimetière militaire du Commonwealth "Woods Cemetery"*  
FL21 *Cimetière militaire du Commonwealth "1st D.C.L.I. Cemetery, The Bluff"*  
FL22 *Cimetière militaire du Commonwealth "Hedge Row Trench Cemetery"*

### F SECTEUR MÉMORIEL SPANBROEKMOLLEN

FL24 *Cimetière militaire du Commonwealth "Spanbroekmolen British Cemetery"*  
FL25 *Cimetière militaire du Commonwealth "Lone Tree Cemetery"*  
FL26 Monument irlandais "Island of Ireland Peace Tower"  
FL27 *Cimetière militaire du Commonwealth "Lijssenthoek military cemetery"*

## FRANCE

### G SECTEUR MÉMORIEL FROMELLES

ND01 *Cimetière militaire du Commonwealth "Fromelles (Pheasant Wood) Military Cemetery"*  
ND02 *Cimetière militaire du Commonwealth & Mémorial australien "V.C. Corner Australian Cemetery and Memorial"*  
ND03 *Cimetière militaire & mémorial du Commonwealth "Louverval Military Cemetery" & "Cambrai Memorial"*  
ND04 *Cimetière militaire allemand de la Route de Solesmes & cimetière militaire du Commonwealth "Cambrai East Military Cemetery"*  
ND05 *Nécropole nationale française d'Assevent & cimetière militaire allemand d'Assevent*  
ND06 *Cimetière militaire du Commonwealth "Le Quesnoy communal Cemetery extension"*

### H SECTEUR MÉMORIEL RICHEBOURG

PC01 *Mémorial indien du Commonwealth "Neuve Chapelle Memorial"*  
PC02 *Cimetière militaire portugais de Richebourg-l'Avoué*

### I SECTEUR MÉMORIEL VIMY

PC03 *Mémorial national du Canada "Vimy Memorial"*  
PC04 *Cimetière militaire du Commonwealth "Canadian Cemetery n°2"*  
PC05 *Cimetière militaire du Commonwealth "Givenchy Road Canadian Cemetery"*  
PC06 *Cimetière militaire du Commonwealth "Lichfield Crater"*

### J SECTEUR MÉMORIEL NEUVILLE-SAINT-VAAST

PC07 *Nécropole nationale française de la Targette & cimetière militaire du Commonwealth "La Targette British Cemetery"*  
PC08 *Cimetière militaire allemand de la Maison Blanche*  
PC09 *Cimetière militaire tchécoslovaque de Neuville-Saint-Vaast*  
PC10 *Nécropole nationale française de Notre-Dame-de-Lorette*  
PC11 *Cimetière militaire & mémoriaux du Commonwealth "Faubourg d'Amiens Cemetery", "Arras Memorial" et "Arras Flying Services Memorial"*  
PC12 *Cimetière militaire & mémorial du Commonwealth "Dud Corner Cemetery" et "Loos Memorial"*  
PC13 *Cimetière militaire du Commonwealth "Etaples Military Cemetery"*  
PC14 *Cimetière militaire du Commonwealth "Wimereux Communal Cemetery"*

### K SECTEUR MÉMORIEL LA VALLÉE DE L'ANCRE

SE01 *Mémoriaux du Commonwealth "Beaumont Hamel (Newfoundland Memorial)" & "29th Division Memorial", Parc du souvenir du Commonwealth "Beaumont Hamel (Newfoundland) Memorial Park" & cimetière militaire du Commonwealth "Hunter's Cemetery"*  
SE02 *Cimetière militaire du Commonwealth "Mill Road Cemetery"*  
SE03 *Monument aux disparus du Commonwealth "Thiepval Memorial" & cimetière militaire franco-britannique "Thiepval Anglo-French Cemetery"*  
SE04 *Cimetière militaire & mémorial du Commonwealth "Pozières British Cemetery" & "Pozières Memorial"*  
SE05 *Mémorial national sud-africain "The South Africa (DeVillie Wood) National Memorial" et cimetière militaire du Commonwealth "DeVillie"*

### L SECTEUR MÉMORIEL RANCOURT-BOUCHAVESNES-BERGEN

SE06 *Nécropole nationale française & chapelle du Souvenir Français de Rancourt*  
SE07 *Cimetière militaire du Commonwealth "Rancourt Military Cemetery"*  
SE08 *Cimetière militaire allemand de Rancourt*  
SE09 *Mémorial national australien "Villers-Bretonneux Memorial" & cimetière militaire du Commonwealth "Villers-Bretonneux Military Cemetery"*  
SE10 *Cimetière militaire du Commonwealth "Noyelles-sur-mer Chinese Cemetery" & mémorial chinois "Noyelles-sur-Mer Chinese Memorial"*  
SE11 *Cimetière militaire du Commonwealth "Louvincourt Military Cemetery"*  
OI01 *Nécropole nationale française de Cuts*  
OI02 *Nécropole nationale française de Thiescourt & cimetière militaire allemand de Thiescourt*  
OI03 *Nécropole nationale française de Compiègne (Royalieu)*  
AI01 *Cimetière militaire & mémorial américain "Aisne-Marne American Cemetery and Memorial"*  
AI02 *Cimetière militaire allemand de Saint-Quentin & monument franco-allemand de Saint-Quentin*  
AI03 *Cimetière militaire allemand de Vestud*  
AI04 *Nécropole nationale française de Le Sourd & cimetière militaire allemand de Le Sourd*  
AI05 *Nécropole nationale française de prisonniers d'Effry*  
AI06 *Cimetière militaire danois de Braine*

### M SECTEUR MÉMORIEL CHEMIN DES DAMES

AI07 *Nécropole nationale française de Cerny-en-Laonnois, cimetière militaire allemand de Cerny-en-Laonnois et chapelle-mémorial du Chemin des Dames*  
AI08 *Nécropole nationale française de Craonnelle*  
AI09 *Mémorial français "Les fantômes"*  
SM01 *Nécropole nationale française "La Grande Tombe de Villeroi"*  
MA01 *Mémorial français des batailles de la Marne*  
MA02 *Cimetière militaire italien "de Bligny"*  
MA03 *Cimetière militaire & chapelle russe de Saint-Hilaire-le-Grand*  
MA04 *Nécropole nationale française, cimetière militaire allemand & cimetière militaire polonais du "Bois du Puits"*  
MA05 *Cimetière communal français & chapelle française de Mondement-Montgivroux*

### N SECTEUR MÉMORIEL SOUAIN

MA06 *Nécropole nationale française & cimetière militaire allemand de la Crauée*  
MA07 *Nécropole nationale française de l'Opéra*  
MA08 *Nécropole nationale française de la 28e Brigade "La ferme des Wacques"*  
MA09 *Nécropole nationale française du monument-ossuaire de la Légion étrangère (Henri Fansworth)*  
MA10 *Ossuaire français de Navarin : monument aux morts des Armées de Champagne*  
AR01 *Cimetière militaire allemand de Chestres et nécropole nationale française de Chestres*  
AR02 *Monument allemand du cimetière Saint-Charles*  
AR03 *Carré militaire français des morts du 11 novembre 1918 de Vigne-Meuse*

### O SECTEUR MÉMORIEL ARGONNE

MA11 *Nécropole nationale française de Saint-Thomas en Argonne et nécropole nationale française du monument ossuaire de la Gruerie*  
MA12 *Nécropole nationale française de La*

AR04 *Cimetière militaire allemand d'Apremont*  
ME01 *Monument ossuaire français de Haute-Chevauchée*  
ME02 *Nécropole nationale française de la Forestière*  
ME03 *Cimetière militaire et mémorial américain "Meuse-Argonne American Cemetery and Memorial"*  
ME04 *Nécropole nationale française de la Maize*

### P SECTEUR MÉMORIEL VERDUN-DOUAUMONT

ME05 *Ossuaire français, nécropole nationale française, monument israélite et monument musulman de Douaumont*  
ME06 *Fort de Douaumont*  
ME07 *Stèle française des fusillés de Fleury-devant-Douaumont*  
ME08 *Tranchée des baïonnettes*  
ME09 *Nécropole nationale française du Faubourg Pavé*  
ME10 *Cimetière militaire allemand de Consenvoye*  
ME11 *Nécropole nationale française du Trottoir*  
ME12 *Cimetière militaire allemand de Gobessart*  
MM01 *Cimetière militaire et mémorial américain "St. Mihiel American Cemetery and Memorial"*  
MM02 *Carré français des victimes civiles de Gerbéviller*

### Q SECTEUR MÉMORIEL PIERREPONT

MM03 *Nécropole nationale française de Pierrepont*  
MM04 *Cimetière militaire allemand de Pierrepont*

### R SECTEUR MÉMORIEL MORHANGE - RICHE

MS01 *Nécropole nationale française de Riche*  
MS02 *Cimetière militaire allemand de l'Hellenwald*  
MS03 *Nécropole nationale française de l'Espérance*  
MS04 *Cimetière national français de prisonniers de guerre de Sarrebourg*  
MS05 *Nécropole nationale française de Chambière*

### S SECTEUR MÉMORIEL LAGARDE

MS06 *Nécropole nationale française de Lagarde*  
MS07 *Cimetière militaire allemand de Lagarde*  
VS01 *Nécropole nationale française de la Fontenelle*  
VS02 *Nécropole nationale française de la Chipotte*  
VS03 *Nécropole nationale française des Tiges*

### T SECTEUR MÉMORIEL LE LINGE

HR01 *Nécropole nationale française du Wettstein*  
HR02 *Cimetière militaire allemand de Hohrod-Bärenstall*

### U SECTEUR MÉMORIEL LA TÊTE DES FAUX

HR03 *Cimetière militaire allemand Kahn*  
HR04 *Nécropole nationale française Duchesne*

### V SECTEUR MÉMORIEL LE VIEIL ARMAND-HARTMANNSWILLERKOPF

HR05 *Nécropole nationale française du Silberloch, monument national français & crypte du Hartmannswillerkopf*  
HR06 *Cimetière militaire allemand des Uhlans*  
HR07 *Cimetière militaire roumain de Soutzmann*  
HR08 *Cimetière militaire français Germania*  
HR09 *Nécropole nationale française de Moosch*  
BR01 *Ensemble de stèles et d'anciennes tombes individuelles allemandes et françaises du Petit Donon*



Mémorial national canadien  
de Vimy



Mémorial français  
des batailles de la Marne

**"I have often asked myself if there could ever be, on earth in years to come, any more resounding call for peace than this close-knit multitude of witnesses to the devastation of war."**

George V, Etaples Cemetery, May 1922

**"Wer an Europe zweifelt, der sollte Soldatenfriedhöfe besuchen. Dort kann man sehen wozu das Nicht-Europa, das Gegeneinander der Völker, das Nicht-Miteinander-Können, führein muss."**

Jean Claude Juncker,  
ehemaliger Premier Minister des Großherzogtums Luxembourg



1 - Meuse-Argonne American Cemetery and Memorial  
2 - Etaples Military Cemetery  
3 - Cimetière allemand de la Maison Blanche

Pour la première fois dans l'histoire mondiale, l'humanité affronte « La Mort de masse » à une échelle inimaginable : 20 543 morts le 22 août 1914, 22 590, le 25 septembre 1915. C'est un véritable traumatisme pour les camarades et les familles.

Pour leur permettre de faire dignement leur deuil, les États belligérants s'efforcent pendant la guerre, si les conditions les y autorisent, mais surtout au lendemain du conflit, de donner à chaque combattant une sépulture individuelle, reflet de sa religion et de sa culture, et à chaque disparu, un nom gravé immortalisant son sacrifice et son individualité.



- 1 - Carré des victimes civiles (Gerbéviller)
- 2 - Ossuaire français du Mont Kemmel
- 3 - Ossuaire de Douaumont
- 4 - Ploegsteert Memorial to the Missing (WA10)
- 5 - Tyne Cot Cemetery (FL08)
- 6 - Nécropole nationale française de Riche (MS01)
- 7 - Nécropole de la Maize (ME04)

C'est alors la reconnaissance officielle par les vainqueurs comme par les vaincus, du passage de la fosse commune à la tombe individuelle même pour le soldat « connu de Dieu seulement ». Toutefois, cet objectif ne peut être toujours atteint, en raison, de la violence des combats ou parfois de manque de moyens financiers d'où l'existence d'ossuaires : Douaumont (ME05), Mont Kemmel (FL23) et ossuaire de Navarin (MA10).

## A - Le dossier « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale » ou la reconnaissance du soldat comme un individu, parachevant l'évolution observée depuis la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle

Le dossier de candidature d'inscription des Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) sur la Liste du patrimoine mondial est le fruit d'un travail collectif amorcé en 2009. Il résulte d'un partenariat entre La Belgique et la France, les gestionnaires des éléments du bien et les collectivités territoriales. En Belgique, les régions flamandes et wallonnes en sont les porteurs, côté français, l'Association Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre porte le projet. Elle réunit les départements du Front et les gestionnaires. Les collectivités locales sont des partenaires associés.

Cette demande d'inscription est sérielle et transnationale. Les 139 éléments qui composent la série proposée constituent un ensemble pertinent, au regard des événements historiques, et des types d'architecture funéraire et mémorielle, reflets de la pluralité culturelle du bien dont l'écho retentit dans le monde entier. Plurinationaux, ils possèdent, de ce fait, une résonance sociétale inégalée. Des ressortissants de plus de 100 États répartis sur tous les continents, colonies d'alors, États indépendants d'aujourd'hui, viennent honorer, en ces lieux, leurs ancêtres qui reposent en paix en terre européenne. Les différents éléments constitutifs et leur environnement sont protégés pour la plupart d'entre eux ou leur protection est en cours. Tous, d'ores et déjà, sont inaliénables et leur gestion relève du droit de l'État où ils sont implantés. Tous font l'objet d'un fort attachement local, national et international.



- 1 - Enclôse des Fusillés (WA06)
- 2 - Tour de L'Yser (FL03)
- 3 - Canadian Military Cemetery (Vimy) (PC04)
- 4 - VC Corner Cemetery (ND02)
- 5 - Mémorial australien (SE09)
- 6 - Nécropole nationale française des Prisonniers (MS04)

## Des hommes venus de plus de cent états du monde reposent sur ce front



- 1 - Cimetière portugais (PC02)
- 2 - Mémorial indien (PC02)
- 3 - Cimetière néo-zélandais (le Quesnoy extension Cemetery) (ND06)
- 4 - Cimetière des prisonniers roumains (HR07)
- 5 - Cimetière italien (MA02)
- 6 - Carré polonais du Bois du Puits (MA04)
- 7 - Nécropole nationale française de Chestres, carré tchèque (AR01)
- 8 - Cimetière chinois (SE10)
- 9 - Cimetière militaire et chapelle russe de Saint-Hilaire-Le-Grand (MA03)
- 10 - Mémorial terre-neuvien, de Beaumont Hamel (SE01)
- 11 - Cimetière danois de Braine (AI06)
- 12 - Delville Wood National Memorial (SE05)
- 13 - Nécropole nationale française du monument-ossuaire de la Légion étrangère (Henri Fransworth) (MA09)

## Des sites appartenant au front, le plus plurinational du conflit

La pluralité des partenaires du projet, leur nationalité plurielle, leur collégialité expliquent la variété des composantes architecturales des éléments du bien. Ils expriment des cultures, des croyances et des traditions différentes. Cependant, tous s'accordent pour dire leur volonté de rendre hommage à leurs morts et à leurs disparus et de pérenniser le culte du Souvenir.

L'œuvre réalisée est énorme : plus de 2 000 lieux de sépultures se répartissent le long du front. Les sites sélectionnés représentent à peine 4,5% d'entre eux. La sélection a été faite selon cinq critères : leur valeur historique, architecturale et paysagère, leurs éléments identitaires et culturels, leurs composantes immatérielles du site funéraire et/ou mémoriel et leur localisation géographique.

Si cette œuvre reflète les civilisations, les cultures et croyances du monde entier, elle se caractérise cependant par certains modèles types. On y perçoit certes, l'influence de l'architecture et de la scénographie des cimetières militaires du XIX<sup>ème</sup> siècle - qu'ils s'agissent de ceux de la Guerre de Sécession, unioniste ou confédérés, ou de ceux de la guerre des Boers. Ce qui distingue la Première Guerre mondiale des autres conflits, c'est l'accord, par les États, à tous, camarades ou ennemis, d'une sépulture individuelle perpétuelle lorsque les circonstances le permettent, et en dernier lieu en ossuaire. Un mémorial est érigé pour tous les disparus, il porte à jamais leur nom. Tout soldat mort pour sa patrie est vraiment reconnu, comme un individu, dont le nom est conservé à jamais. La guerre 14-18 renoue avec l'Antiquité grecque et parachève l'évolution des pratiques funéraires réapparues en 1798.

Si au XIX<sup>ème</sup> siècle, le Président Lincoln, lors de la guerre civile, déclare qu'il faut donner à tous ceux qui meurent pour défendre l'Union une sépulture individuelle et, met en place, le 17 juillet 1862, une législation nationale instituant le système du cimetière national (37<sup>ème</sup> Congrès Omnibus Act, Section 18), le système n'est pas instauré pour les Confédérés. Ces derniers sont inhumés avec parcimonie dans les cimetières nationaux sauf exception, cimetières des prisons ou accident ferroviaire (Cypress Hill Cemetery à New York). Après la guerre de Sécession, si une prime fut attribuée à quiconque découvrirait la tombe d'un soldat de l'Union, aucune récompense n'était donnée pour retrouver celle d'un confédéré. Si pendant 5 ans, les corps furent collectés sur les champs de bataille, et au total, 73 cimetières créés, rares sont les confédérés qui y reposent.



1 - Alexandria Military Cemetery  
2 - Gettysburg Military Cemetery

En général, leurs corps furent exhumés en 1879 pour être transférés dans des cimetières civils ou dédiés aux confédérés mais, ouverts sur initiative locale, comme le Resaca Cemetery (Georgie). Dans les cimetières de la guerre 14-18, reposent côte à côte ou voisinent camarades et ennemis. Les champs funéraires de Bois du Puits (MA04) ou de La Crouée (MA06) l'attestent.

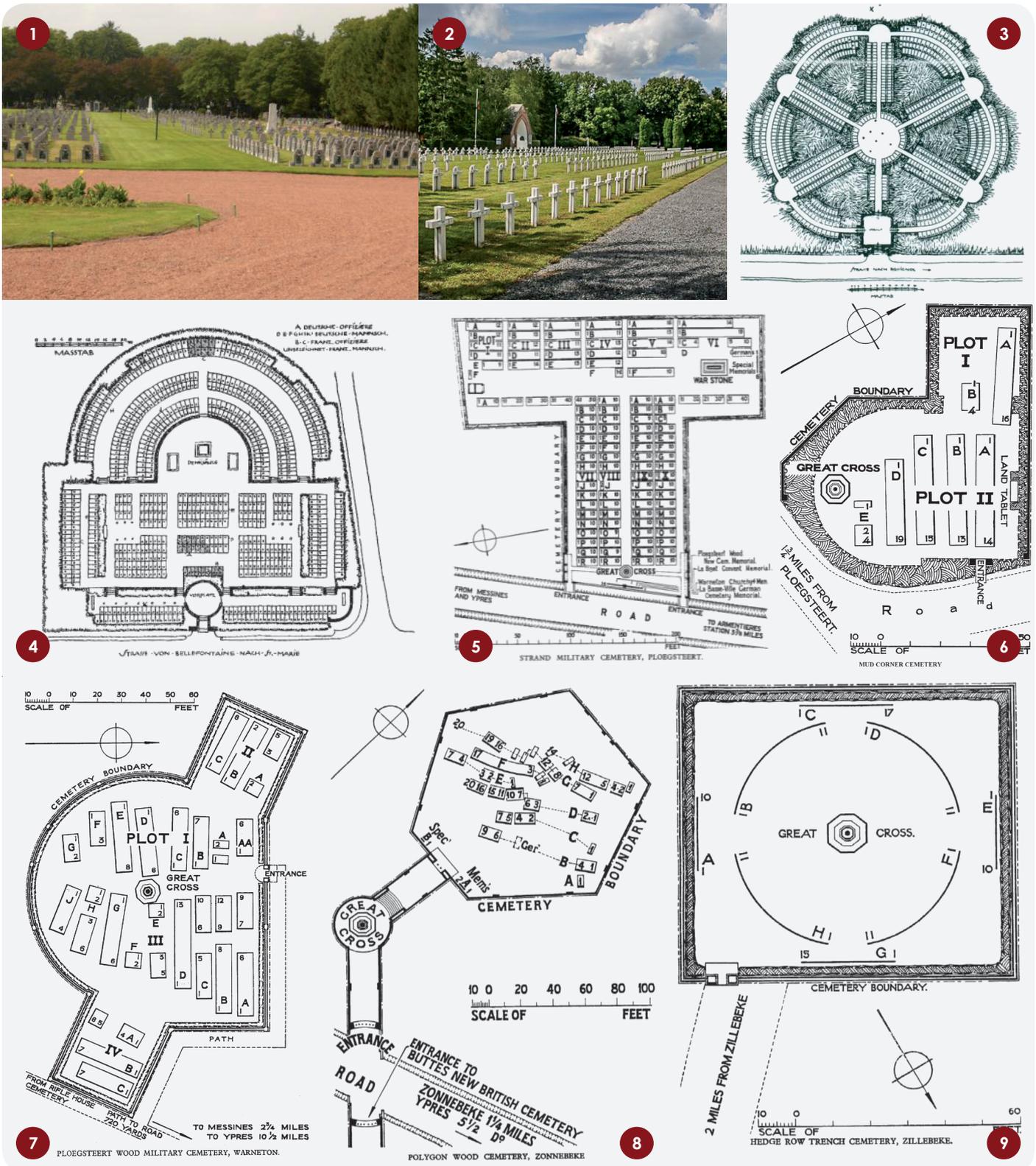


1 - Stèle tchèque et slovaque (AR01)  
 2 - Monument Tchèque-slovaque (PC09)  
 3 - Stèle allemande (AR04)  
 4 - Nécropole nationale française de Cuts (0I01)

5 - Aisne-Marne American Cemetery (AI01)  
 6 - Island of Ireland Peace Tower (FL26)  
 7 - Welsh Cemetery (FL12)  
 8 - Nieuport Memorial, Memoria (FL01)  
 9 - Carrés militaires de Robermont (WA02)

Ceci s'observe dans les deux camps, en août 1914, en Moselle et au Donon (BR01) comme dans les Flandres (Hyde Park Corner Cemetery, WA09) et, dans les cimetières de champ de bataille dès octobre 1914 (Prowse Point Military Cemetery (WA12) ; Rifle House Cemetery (WA16). Tous les corps, sans distinction, ont été relevés sur les champs de bataille au lendemain du conflit et inhumés, certes parfois, en ossuaire (MA10, ME05, MA01) car, on ne pouvait faire autrement, en raison du degré avancé de décomposition ou de désintégration des corps ou de leur enchevêtrement. Ces cimetières ou nécropoles diffèrent par leur localisation, leur plan, leur architecture et leur étendue.

# Des sites funéraires à l'organisation spatiale attestant d'un échange d'influences



- 1 - Carrés militaires de Robermont (WA02)
- 2 - Nécropole nationale française L'Orée de la Forêt (WA04)
- 3 - Cimetière militaire français du Plateau (WA03)
- 4 - Cimetière militaire franco-allemand du Radan (FL05)

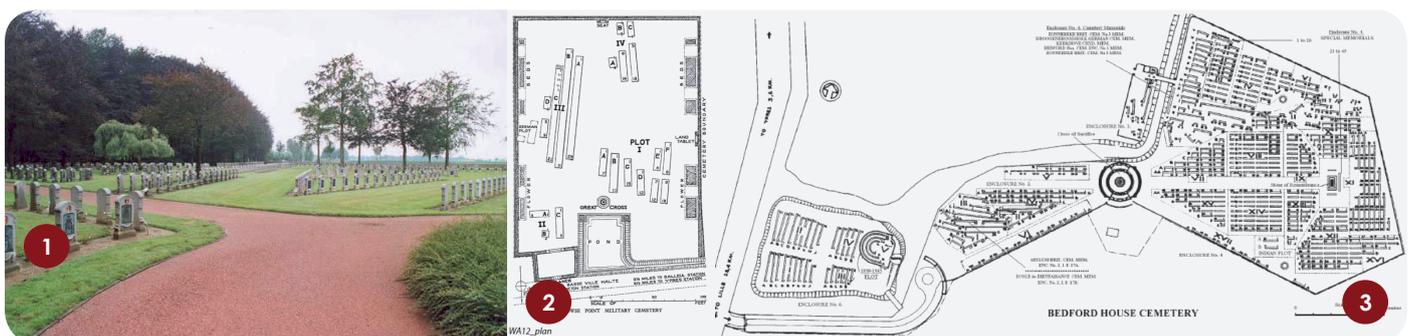
- 5 - Strand Military Cemetery (WA11)
- 6 - Mud Corner Cemetery Ploegsteert ((WA13)
- 7 - Wood Military Cemetery (FL20)
- 8 - Ploegsteert Wood Military Cemetery (FL25)
- 9 - Hedge Row Trench Cemetery (FL22)

## ● Par leur localisation

On distingue:

- Les cimetières de champ de bataille telles les nécropoles nationales françaises de Riche (MS01) et de Cutting (MS04) : Bataille de Morhange ; de la Belle Motte (WA07), les cimetières du Commonwealth du secteur d'Ypres (FL06 à FL17 et 27) ; l'ensemble funéraire de Beaumont Hamel (SE01, SE02), de Thiepval, Pozières (SE03 et SE04) et de Rancourt-Bouchavesne-Bergen (SE06, 07, 08) : bataille de la Somme ; l'ensemble funéraire de Neuville-Saint-Vaast et de N-D de Lorette (PC06 à PC09) : batailles de l'Artois et celui de la bataille de Vimy (PC03 à PC05).
- Les cimetières de front utilisés selon ses oscillations : No Man's Cot Cemetery (FL13), Track X Cemetery (FL14), Buff's Road Cemetery (FL15). Ils sont souvent petits. Leur plan reflète le lieu originel des inhumations (Prowse Point Military Cemetery (WA12)).
- Les cimetières de guerre : Les Forts de Loncin (WA01) et de Douaumont (ME06), anciennes stèles franco-allemandes du Petit Donon (HR01).
- Les cimetières à la jonction du front et des bases-arrières : Lijssen military Cemetery (FL27) ou près d'un cratère (Lone Tree Cemetery, FL25) ou de tunnels (Spanbroekmoken British Cemetery, FL24).
- Les cimetières d'hôpitaux, à l'arrière-front: nécropole nationale française de Moosch (HR09), le cimetière militaire d'Étaples (PC13), les nécropoles nationales de Chambière (MS05), du Faubourg Pavé (ME09) et de Royallieu (OI03).

## ● Par leur plan et leur organisation spatiale

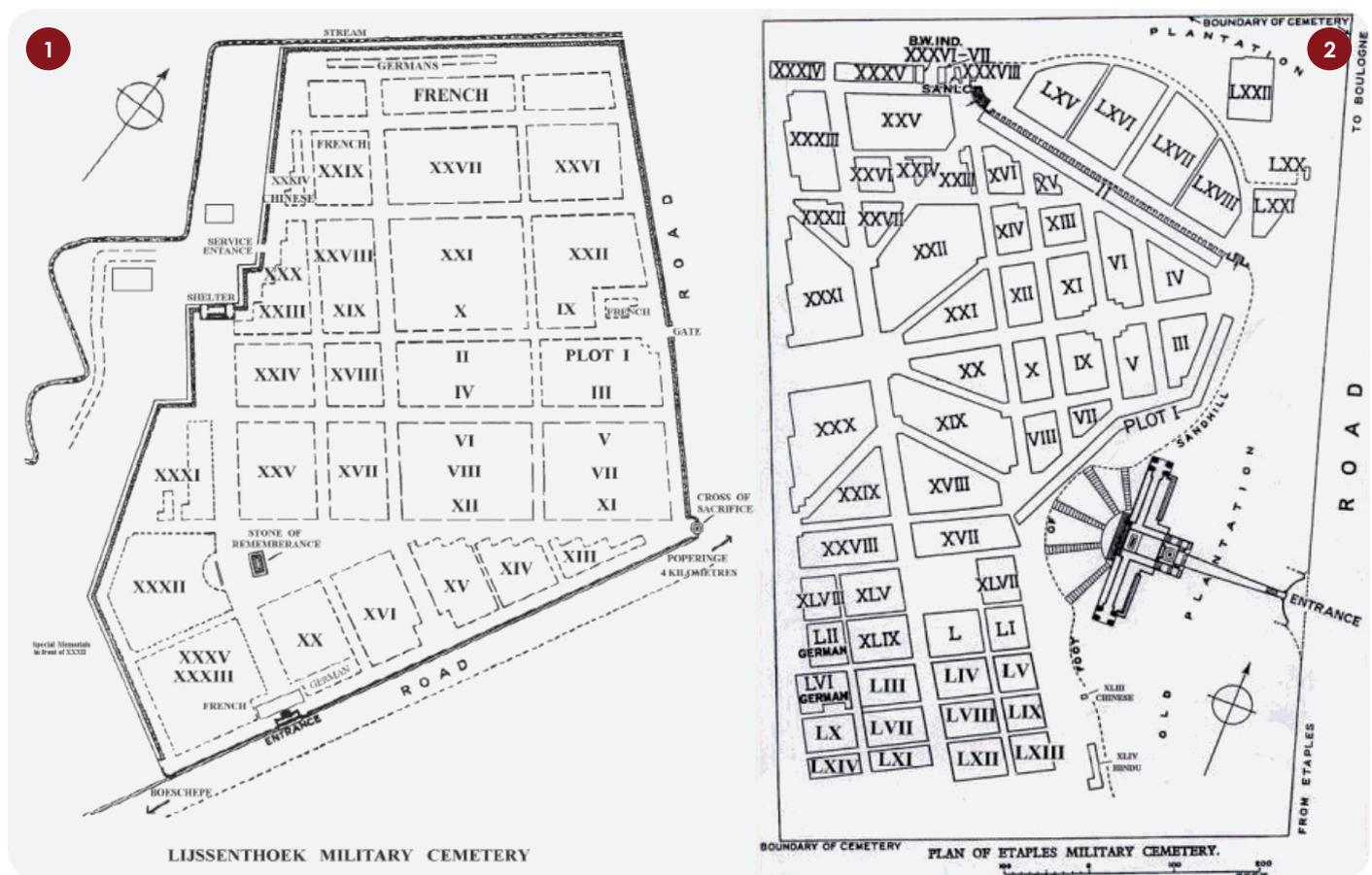


- 1 - Cimetière militaire belge d'Houthulst (FL05)
- 2 - Plan du Prowse Point Military Cemetery (WA12)
- 3 - Bedford House Cemetery (FL18)

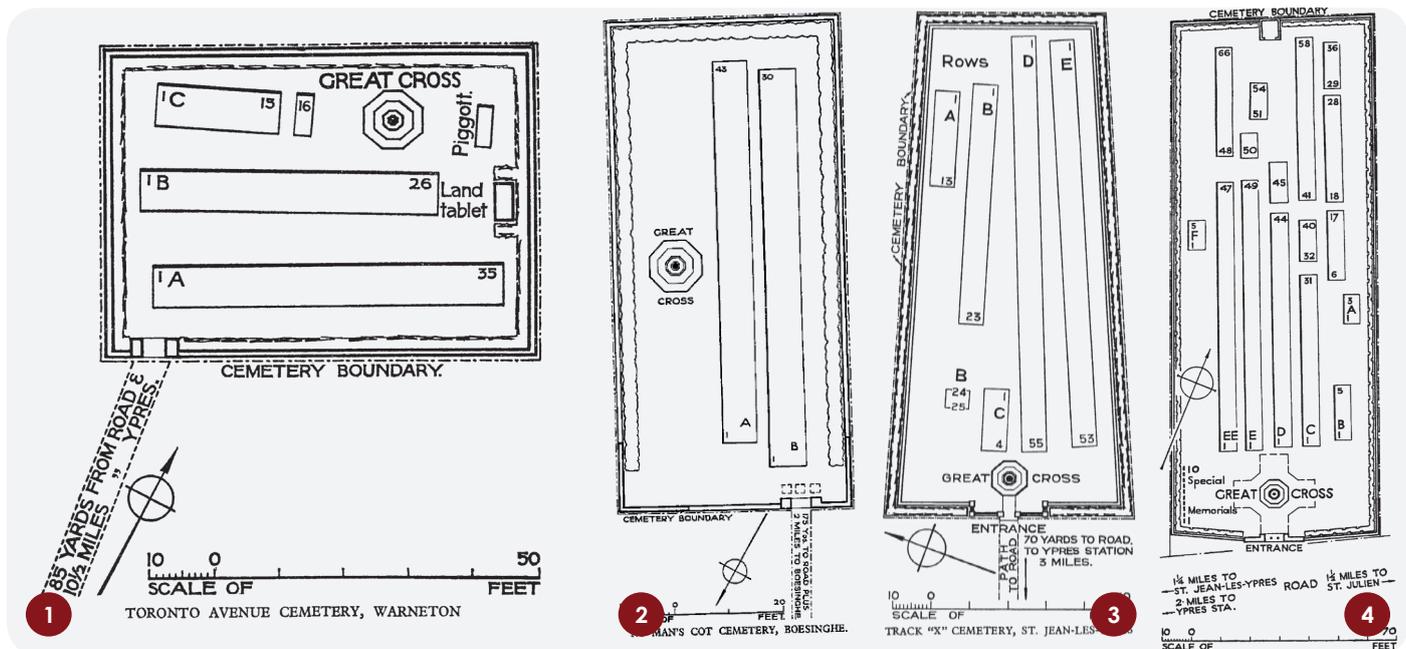
**Des plans reflètent des cultures de ceux qui les ont ouverts :** reflète d'une ouverture allemande : cimetière français du Plateau (WA03), cimetière franco-allemand du Radan (WA05), cimetière militaire allemand et du Commonwealth de Saint-Symphorien (WA08), cimetière Kham (HR03), les cimetières allemands de Veslud (AI03) et Le Sourd (AI04) ; reflet du Canada : monument national canadien « The Brooding soldier » (FL07) ; reflet de la culture britannique : Tyne Cot Cemetery (FL08), Delville Wood Memorial (SE05), Ploegsteert Wood Military Cemetery (WA15) ; reflet de la culture belge : cimetière militaire belge d'Oeren (FL04) et d'Houthulst (FL05) ; de la culture française : nécropole française de la 28<sup>ème</sup> brigade (MA08) et cimetière de l'Opéra (MA09) et américaine : nécropole de la Légion étrangère (IMA09).

**Des plans parfois complexes :** Bedford House Cemetery (FL18) consistant en la réunion de plusieurs cimetières ouverts dans un parc autour d'un ensemble d'ambulances témoignant de la violence des combats (2/3 d'inconnus).

**Certains sont très vastes,** comme Etaples Military Cemetery (PC013), mais aussi parce qu'on les a voulus ou conçus ainsi tels le Meuse-Argonne American Cemetery and Memorial (ME03) ou le Saint-Mihiel American Cemetery and Memorial (MM01), l'Ossuaire, nécropole nationale française et monument musulman de Douaumont (ME05) ou la nécropole nationale française de N-D de Lorette (PC10).



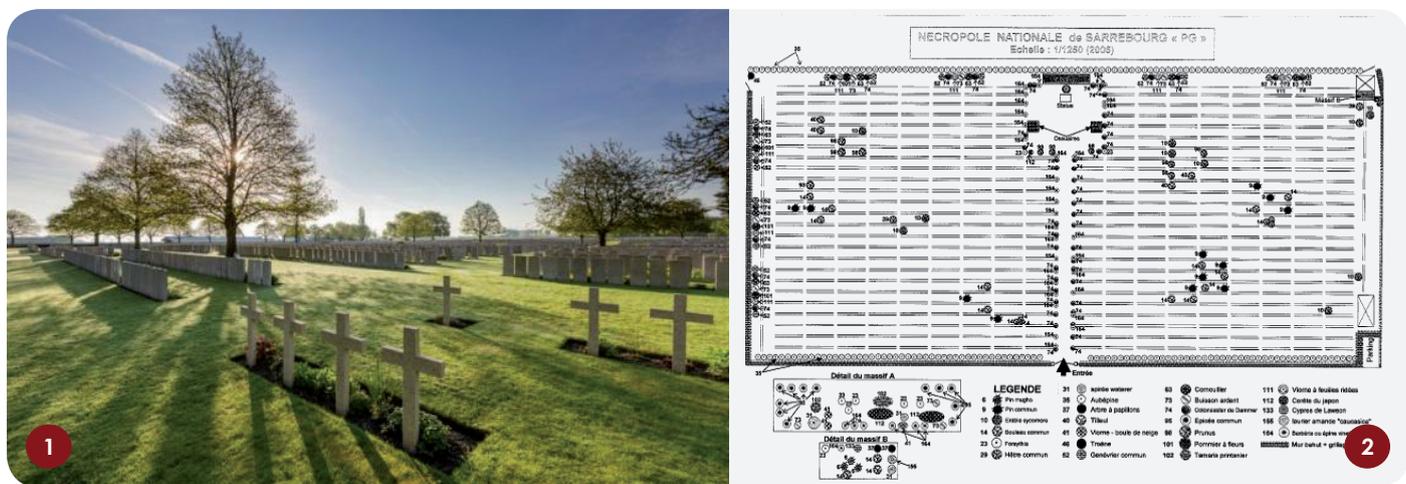
1 - Lijssen Military Cemetery (FL27)  
 2 - Etaples military cemetery (PC13)



- 1 - Toronto Avenue Cemetery (WA14)
- 2 - No Man's Cot Cemetery (FL13)
- 3 - Track X Cemetery (FL14)
- 4 - Buff's Road Cemetery (FL15)

**Par la plus ou moins grande diversité de leurs stèles et le plus ou moins grand nombre de sections, ils traduisent leur inégale pluri-nationalité :** Le Lijssen Military Cemetery (FL27), la nécropole nationale française des prisonniers de Sarrebourg (MS04), celle de Chambière (MS05) et l'Étaples Military Cemetery (PC13) figurent parmi les sites funéraires les plus plurinationaux. Les deux premiers réunissant l'un le R-U et l'empire britannique et le second, soldats français et soldats de l'ex-empire colonial et des territoires d'outre-mer.

### Des sites inaliénables donnés par convention en jouissance perpétuelle aux États étrangers



- 1 - Lijssen Military Cemetery (FL27)
- 2 - Nécropole nationale française des prisonniers (Sarrebourg) (MS04)

Leurs propriétaires sont pour 98% les États français ou belges. Les gestionnaires sont soit belges ou français (Direction de la Mémoire et des Archives et Office National des Anciens Combattants), services du Ministère des Armées ou étrangers (Commonwealth War Graves Commission, Gouvernement canadien, sud-africain, italien, polonais, portugais, tchèque, slovaque... Dans ce cas, les États bénéficient, pour la plupart, de conventions leur donnant la jouissance perpétuelle du sol (tableau ci-dessous) ou d'autres accords consensuels (Danemark, Pologne). Il existe également des propriétaires privés et communaux (nécropole de Souzsmatt (HR07), Mémorial français des batailles de la Marne (MA01), Stosswhir (HR08)), des associations (Ascerf (MA06), danoise (AI06)), des fondations (Ossuaire de Verdun (ME05)). Tous travaillent désormais ensemble et organisent des séminaires périodiques. En France, les principaux gestionnaires sont intégrés comme partenaires dans le bureau de l'Association Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre porteur du projet.

CONVENTIONS	GESTIONNAIRE DE SITE
Royaume-Uni - France puis pays du Commonwealth - France	Reconnait l' <i>Imperial War Graves Commission</i> (1917) puis le <i>Commonwealth War Graves Commission</i> (1960) comme seul gestionnaire des sites du Commonwealth.
Royaume-Uni - Belgique, puis pays du Commonwealth - Belgique	
Canada - France	Le Gouvernement canadien décide, suit et paye les travaux et l'entretien dont il confie l'exécution au <i>Commonwealth War Graves Commission</i> .
Canada - Belgique	
Allemagne - France	D'abord accords verbaux au cas par cas, puis des conventions formelles avec le gouvernement d'Allemagne qui confie la gestion des sites allemands en dehors de l'Allemagne au <i>Volksbund Deutscher Kriegsgräberfürsorge</i> .
Allemagne - Belgique	
Etats-Unis - France	Le gouvernement des États-Unis confie la gestion à l' <i>American Battle Monuments Commission</i> , Agence fédérale américaine depuis 1923.
Italie - France	1ère convention en 1918 renouvelée le 15 décembre 1976 (JORF 26 décembre 1976)
Danemark - France : pas de convention	Accord tacite avec le consulat de Danemark en France
Pologne - France : pas de convention	Accord tacite avec le consulat de Pologne en France

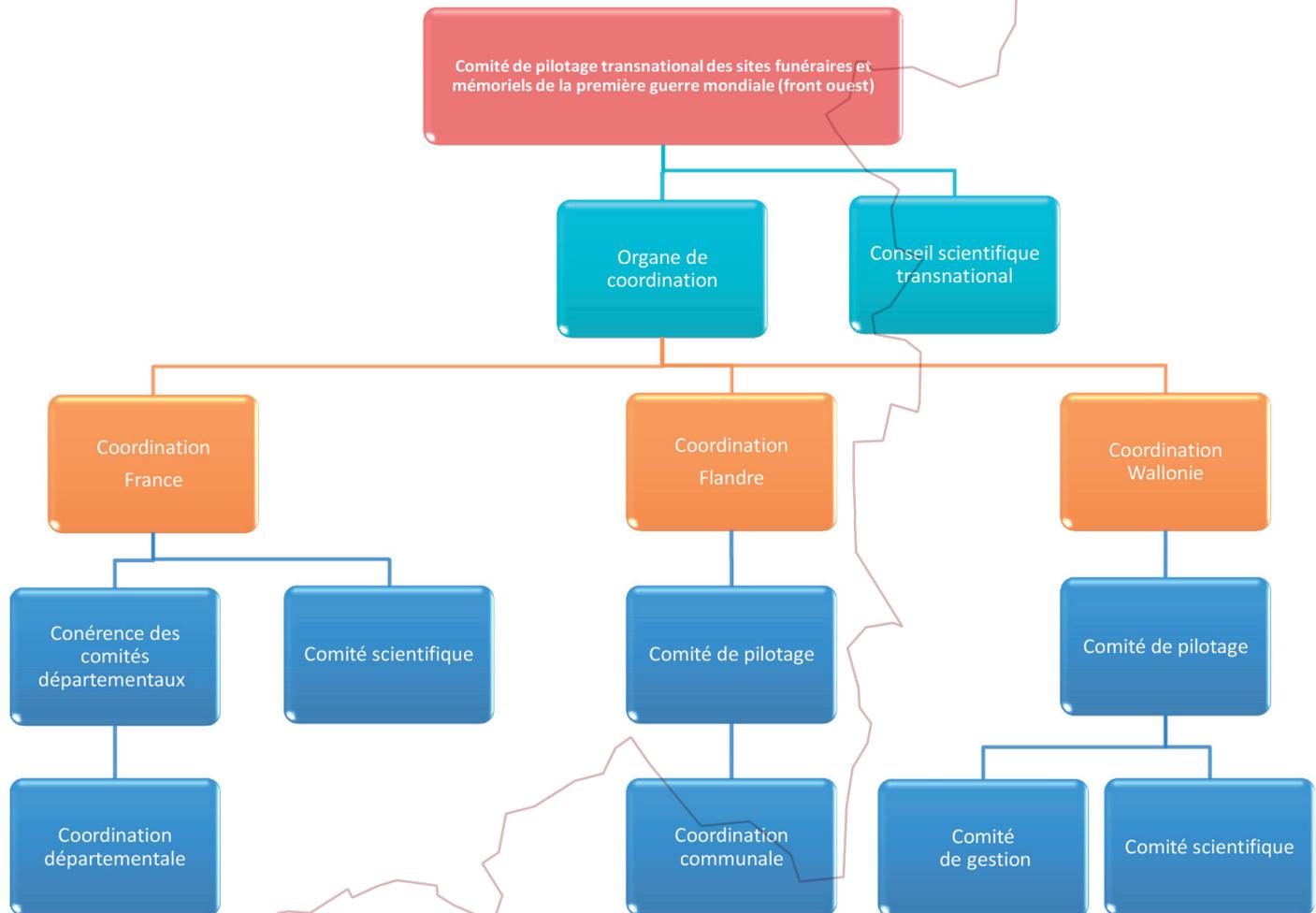
Les législations ou les pratiques concernant la protection du patrimoine diffèrent en France et en Belgique mais leur assurent toutes : protection et conservation à perpétuité.

## **B - Un plan de gestion transnational basé sur une entente bilatérale**

Le droit de l'État belge comme celui de l'État français s'applique sur ces sites qui ne possèdent en aucun cas un statut d'exterritorialité. Des protections Monument historique ou site inscrit ou classé renforcent en France, les protections réglementaires existantes (article R. 126-1 du Code de l'urbanisme).

## Un plan de gestion transnational

La répartition géographique des éléments du bien, objet de la proposition d'inscription en série, justifie la mise en place d'un plan de gestion transnational pour assurer le suivi des protections et de la conservation des éléments du bien et mettre en commun les bonnes pratiques ainsi que proposer le moment venu l'élargissement de ce bien à d'autres fronts.



Le Comité de pilotage transnational des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) se réunit une fois par an pour le moins, il a pour objectif de :

- Associer les gestionnaires des éléments et les autorités nationale (France) et régionales (Flandre, Wallonie) afin de développer des approches communes de conservation, de gestion et d'assurer une diffusion claire et homogène de la V.U.E..
- Veiller à la bonne diffusion de l'information, par une signalétique commune, l'échange de bonnes pratiques, la mutualisation des recherches et des financements, la valorisation auprès des publics nationaux et internationaux.
- De susciter des études et recherches thématiques harmonisées consacrées aux sites, à leur histoire, à leur dimension anthropologique, sociologique, ethnologique et archéologique.

Les bases de cette coopération ont été jetées à l'occasion de 4 réunions menées depuis 2015 entre les porteurs du dossier et les gestionnaires. Ces travaux sont relayés au niveau de chaque État, pour la France, par la Conférence des Comités départementaux. Un colloque gestionnaire s'est tenu en avril 2018.



- 1 - Buttes New British Cemetery (CWGC)
- 2 - Brooding Soldier (Canada)
- 3 - Nécropole nationale française de Rancourt
- 4 - Cimetière militaire belge d'Oeren
- 5 - Stèle des Fusillés (Souvenir Français)
- 6 - Cimetière allemand de Vladslo (VDK)
- 7 - Cimetière militaire français de l'Orée de la Forêt
- 8 - Fort de Loncin (ville de Liège)
- 9 - Fort de Douaumont

Ce Comité de pilotage transnational des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front-Ouest) est composé du :

- Représentant du Ministère de la Culture et de la Communication (France),
- Représentant de l'Agence Onroerend Erfgoed (Flandre),
- Représentant du Département du Patrimoine de Wallonie,
- Représentants de chaque structure gestionnaire de cimetière militaire : Ministère des Armées (France), Ministère de la Défense (Belgique), CWGC, ABMC, VDK, un représentant des autres gestionnaires : Ministère des Anciens Combattants canadien, Gouvernement de l'Union Sud-africaine, consulat italien, danois, associations, fondations, privés...,
- Représentant de l'association Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre.

# Des plans de gestions régionaux : Flandre et Wallonie

## Un plan national et des plans de gestion départementaux en France

### A - Cadre du fonctionnement du plan national français

#### 1 - Le suivi et la gestion des éléments constitutifs de la série s'articulent sur :

- Les outils de protection nationaux et/ou locaux,
- Les programmes de gestion pérennes des structures gestionnaires des lieux funéraires et de mémoire.

En respectant le cadre de gestion établi par le gouvernement français et l'Association nationale des biens français du Patrimoine mondial (ANBFPM) dont la charte insiste sur la concertation et la participation des communautés locales.

#### Application des principes et obligations de la convention de 1972

L'État a désigné dans les services déconcentrés des correspondants « Patrimoine mondial » compétents, sous la responsabilité des préfets de région.

Les collectivités territoriales disposent de larges responsabilités en matière de gestion des territoires (urbanisme et aménagement). Elles peuvent inclure des prescriptions destinées à la protection du patrimoine dans leurs documents d'urbanisme propres (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale, plan d'occupation des sols...).

#### 2 - La conférence nationale des comités départementaux désigne les membres français de la coordination transnationale.

##### Composition

La conférence nationale réunit les Comités départementaux. Elle comprend :

- Le président du département ou son représentant,
- Le responsable technique de chaque comité départemental,
- Les gestionnaires des éléments du bien UNESCO candidat en série,
- Les autorités de l'État : Préfet ou sous-préfet missionné, Ministère de la Culture en particulier le responsable du suivi du dossier, la représentation des DRAC et DREAL...
- Un représentant du comité scientifique.

##### Mission

- Elle désigne un comité chargé des relations franco-belges et internationales et son président et vice-président,
- Elle préside à la formation et à la désignation des 4 commissions et veille à leur fonctionnement régulier,
- Elle établit le budget de fonctionnement et d'investissement et veille à son exécution,
- Elle se charge de l'obtention de subventions notamment européennes voire de mécénat,
- Elle dit ou entérine les stratégies et les actions engagées par les Commissions,
- Elle décide et harmonise le calendrier des actions en cohérence avec les orientations transnationales.

### 3 - Un secrétariat permanent

La Conférence interdépartementale s'appuie sur un secrétariat permanent tenu par l'Association Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre. Sa mission est d'assurer le suivi des relations entre les différentes parties au niveau national et international (gestion des rencontres, suivi des décisions et des orientations adoptées, des dossiers...). Il comprend une personne recrutée par la Conférence des Comités départementaux et est chapeauté par le Secrétaire Général. Il est établi à Paris.

### 4 - Les commissions

#### Organisation et fonctionnement

- Au nombre de 4 : commissions protéger, conserver, connaître, valoriser.
- Elles sont supervisées par un président d'un département ou son représentant.
- Leur structuration est calquée sur l'organisation des comités départementaux et associe tous les partenaires participants aux activités. Les communautés locales peuvent être invitées à siéger en cas d'expériences exceptionnelles ou de problèmes particuliers.
- Elles se réunissent aussi souvent que nécessaire.

#### Missions

- Elles sont encouragées à se réunir de façon tournante dans les départements.
- Elles sont tenues à définir leur stratégie et un programme d'actions soumis à la Conférence des Comités départementaux.
- Elles entretiennent des relations régulières avec les comités départementaux.
- Un coordinateur volontaire assure le suivi de chaque commission et les anime.

### B - Les plans départementaux

#### Leurs acteurs

- Département : les Archives départementales assurent le plus souvent la coordination : rôle moral et culturel (archives, exposition, mémoire...) en collaboration avec le vice-président en charge du dossier.
- Sont parties prenantes les organes déconcentrés de l'État et l'État : DRAC, DREAL... Ministère de la culture et de l'environnement, Ministère des Armées...
- Sont bien entendus au cœur du dispositif, les gestionnaires directs des sites : DPMA-ONAC, ABMC, VDK, CWGC, Parks Canada, Union Sud africaine..., associations, privés.
- Les collectivités territoriales concernées : Communautés de Communes, communes de concert avec la région et l'Europe (FEADER, Leader) seuls acteurs financiers en dehors de l'État et des gestionnaires des éléments.

#### 4 actions fondamentales

- Protéger,
- Conserver,
- Connaître et faire reconnaître,
- Valoriser.

## Les attentes

Les attentes portent sur l'élément proprement dit du bien transnational et son inscription dans le paysage (cônes visuels) et son environnement : chaque site dispose d'un plan de gestion propre pour chaque zone à savoir :

- Élément ou bien cœur,
- Zone tampon : elle est plus ou moins étendue en fonction des cônes visuels,
- Zone d'interprétation : plus étendue, elle vise à permettre une bonne compréhension de l'élément funéraire et à favoriser son intégration dans le contexte historique, environnemental et socio-économique local.

Ce dossier est un tournant exceptionnel dans la connaissance, le partage et la coopération entre gestionnaires : une révolution.

Face à ces problèmes, les gestionnaires ont constitué un groupe de travail qui se réunit régulièrement pour échanger leurs pratiques et savoir-faire. Des formations mutuelles sont en cours. Leur souhait est d'harmoniser les politiques de conservation.

Les 25-26 avril 2018, la CWGC a organisé avec cet objectif une série de conférences auxquelles ont participé interactivement tous les gestionnaires partenaires. Une belle avancée sur le plan de la gestion transnationale.

Il faut observer cependant que les difficultés d'entretien de ces sites sont inégales et sont liées pour partie, aux choix faits au lendemain du conflit.

## **C - Une architecture funéraire et mémorielle reflet des cultures et de l'inégale prospérité des États**

Ces échanges entre partenaires génèrent une meilleure connaissance des éléments de la série.

### **Des types architecturaux reflets des cultures**

#### **A - Les types architecturaux conçus pendant de la guerre**

##### **Les cimetières de « guerre » :**

Ils sont ouverts spontanément in situ (ensemble de stèles franco-allemandes du Donon (BR01); cimetières canadiens de Vimy (PC06, PC05, PC04)...) ou en fonction des positions sur le front, à l'arrière de la première ligne (cimetière de tri), tel le cimetière allemand de Rabenbühl, ou en en arrière comme ceux de Kham (HR03) et des Ulhans (HR06). Ils fonctionnent selon les fluctuations du front.

Leur organisation est spontanée et dictée par la géologie (Petit Donon BR01) et les combats (nécropoles cratères PC05 et PC06). Allemands, ils sont édifiés selon un plan d'aménagement bien défini (Cimetière du plateau de Tintigny, de Veslud, de Saint-Symphorien, Cimetière de la route de Solesmes, de Lesourd...) plaçant les croyances religieuses au premier plan (chapelle, autel Kham et Rabenbühl, calvaire...). Ces cimetières possèdent encore parfois des stèles sculptées pendant le conflit (Kham in situ, Gobessart, Chambière) et, souvent, un monument destiné à rendre hommage à tous les combattants morts pour leur patrie (Cimetière allemand de Saint-Quentin, Assevent...). Leur cadre est forestier pour les cimetières créés par les Bavarois, (cimetières du Radan, de l'Orée de la forêt, du Plateau, d'Apremont, de L'Hellenwald...). La disposition des stèles circulaire ou semi-circulaire évoque les pratiques celtiques. On retrouve ce choix fait par le Père R.R. Doncoeur pour la nécropole française de la 28<sup>ème</sup> brigade (MA08).



- 1, 2 - Mémorial et stèle du cimetière originel franco-allemand du Donon (BR01)
- 3 - Cimetière originel allemand Kahm (HR03)
- 4 - Cimetière militaire français du Plateau (WA03)
- 5 - Cimetière anglo-allemand Saint Symphorien (WA08)
- 6 - Cimetière allemand Veslud (AI03)
- 7 - Cimetière franco-allemand de Le Sourd (AI04)



- 1 - Cimetière Kahm (HR03)
- 2,3 - Stèle et cimetière des Uhlans (HR06)
- 4 - Cimetière franco-allemand d'Assevent (ND05)
- 5 - Monument du cimetière allemand, route de Solesmes (ND04)
- 6 - Stèles allemandes (ND05)
- 7 - Monument franco-allemand du cimetière allemand de Saitn-Quentin
- 8 - Monument allemand de Sedan (AR02)
- 9 - Cimetière allemand Hellenwald (MS02)
- 10 - Memorial cimetière allemand de Pierrepont (MM04)
- 11 - Stèle allemande, Lagarde(MS07)
- 12 - Cimetière allemand de Gobessart (ME 12)

Quelques nécropoles françaises sont ouvertes également et conservées jusqu'à nos jours selon un organisation spatiale exceptionnelle.



- 1 - La nécropole Duchesne (HR04)
- 2 - Tombe militaire commune de Mondement-Montgivroux (MA05)
- 3 - Nécropole de la 28<sup>ème</sup> Brigade (MA08)
- 4 - Nécropole nationale française de Cutting (MS03)
- 5 - Nécropole nationale française de l'Opéra (MA07)

### Les cimetières d'hôpitaux

Situés en zone annexée ou en arrière-front, ils se localisent tous sur leur emplacement original lié à un hôpital mais souvent à un complexe d'hôpitaux. Ils s'inscrivent soit dans la tradition du cimetière militaire d'hôpital comme la nécropole nationale de Chambière (Metz), véritable musée funéraire, soit ils conservent l'esprit de leur conception, qu'il s'agissent du cimetière allemand de Morhange, de Saint-Quentin et de Moosch. Ils gardent leurs monuments commémoratifs originels : cimetière allemand de Pierrepont, Monument allemand de Charleville-Mézières, de Saint-Quentin, de la route de Solesmes (Cambrai)... Toutes les tombes sont connues (Compiègne, Étapes...).



- 1 - Nécropole nationale française de Moosch
- 2 - Étapes Military Cemetery
- 3 - Nécropole nationale française de Royallieu
- 4 - Nécropole nationale de Chambière

## B - Les architectures et ensembles mémoriels d'après-guerre

Au lendemain de la guerre, les architectes sont confrontés à la réalisation d'immenses cimetières pour inhumer dignement les soldats morts pendant le conflit. Plus de 2 000 nécropoles s'élèvent aujourd'hui sur le front ouest. Elles possèdent leur originalité et constituent une œuvre majeure développée sur un quart de siècle, œuvre interrompue par la Seconde Guerre mondiale (Cimetière tchécoslovaque de Neuville-Saint Vaast) mais encore actuelle (Pheasant Wood Cemetery, Fromelles 2009/2011).

Les cimetières, lieux de recueillement et de commémoration conçus à destination des vivants, diffèrent dans leur forme et mise en œuvre en fonction du langage architectural propre à chaque nation. Ils illustrent à la fois la mort de masse (ampleur et fosses communes ou ossuaires) et la mort individuelle, par les emblèmes. Conçus pour adoucir les plaies de la guerre et en gommer les traces, ces sites funéraires et mémoriels nous renvoient aux champs de batailles, au sacrifice de millions de soldats et disent les horreurs de la guerre.

### Les cimetières allemands de l'après-guerre

Les cimetières de regroupement d'après-guerre, à l'architecture et au plan simplifiés, contrastent avec la conception germanique du cimetière. Ils sont pour la plupart localisés, là, où les États belges et français le souhaitent. Leur aménagement est sommaire. Très vastes, ils regroupent sur un cimetière originel, à la Maison Blanche (PC06) 44 833 soldats tués de 1914 à 1918 (dont 8 040 en ossuaire), lors des opérations de l'Artois et de la Crête de Vimy. Il en est de même en Belgique : cimetière allemand de Langemark (44 304 soldats) et de Vladslo (25 644 soldats) où s'élève l'œuvre de Käthe Kollwitz. Sculptrice allemande connue, elle a dédié cette statue « Les parents en deuil » à son plus jeune fils, Pieter.

Leur localisation est réfléchie, ils sont situés, pour les cimetières allemands, souvent, en dehors des territoires sacrés. Le cimetière de Consenvoye se trouve en dehors du champ de bataille de Verdun. Le VDK après la signature de la convention franco-allemande de 1968, essaie d'imprimer à ces sites un esprit germanique. Il y édifie quelques chapelles ou monuments et y rassemble des stèles et monuments régimentaires des cimetières exhumés durant l'entre-deux guerres, comme dans le cimetière allemand de Gobessart (ME12).



1 - Cimetière allemand du Langemark (FL06)  
2 - Cimetière allemand de Consenvoye

## Les cimetières de la Commonwealth War Graves Commission

L'Imperial War Graves Commission (IWGC) forgée par Fabian Ware, a pour mission l'organisation et l'aménagement des sépultures de guerre. Elle s'efforce de tenir compte de l'origine géographique des soldats morts ou disparus pour adapter leur architecture et, privilégie le maintien des cimetières ouverts pendant la guerre et leur réaménagement. Les opérations de regroupement sont faites à la demande de l'État français. Ses mémoriaux impressionnent par leur monumentalité (Thiepval Memorial SE03). L'État français contraint la commission, à faire de ce dernier, un monument bi-national (franco-britannique) et à minorer leur ampleur. Il fait ainsi évoluer leur conception architecturale vers le mémorial enclos, mur des noms, comme le Loos Memorial (PC12) puis le Pozières Memorial (SE04). Ainsi, on dénombre sur le front 562 000 sépultures individuelles dont 410 000 identifiées et 152 000 non identifiées.



- 1 - Polygon Wood Cemetery (FL25)
- 2 - Louverval Military Cemetery & Cambrai Memorial (ND47)
- 3 - Lichfield Crater Cemetery (PC06)
- 4 - Buttes New British Cemetery (FL10)

Parmi les 2 316 cimetières de la commission élevés sur le Front Ouest, 970 sont réaménagés par de jeunes architectes. Néanmoins leur travail reste sous le contrôle de quatre maîtres en architecture : Reginald Blomfield (1856-1942), Edwin Lutyens (1869-1944), Herbert Baker (1862-1946) et Charles Holden (1875-1960). Reginald Blomfield dessine la croix du sacrifice, élancée, de section octogonale et flanquée d'une épée inspirée de la croix celtique pour tous les cimetières, à l'exception du cimetière chinois, du mémorial indien et du cimetière d'Étreux, cimetière créé le 26 août 1914 et aménagé très tôt où s'élève une croix celtique érigée dans l'axe de l'entrée par la famille Styles de Munster, dont il s'inspire lors d'un voyage en France pendant la guerre.

L'intégration paysagère de ces sites est recherchée, le concept du cimetière jardin de village les caractérise pour la plupart. L'influence de Gertrude Jekyll, architecte paysagiste, amie de Sir Edwin Lutyens, s'y imprime à jamais. Le modèle du cimetière cathédrale l'emporte pour les plus étendus, tout en jouissant d'un environnement paysager remarquable. Pour respecter le multi-confessionnalisme des soldats de l'empire, Lutyens choisit de dessiner la pierre du Souvenir et renoue ainsi avec les pratiques grecques (autel). Elle trouve sa place dans les grands cimetières. Sur une face est gravée la phrase de l'Ecclésiaste choisie par Kipling THEIR NAME LIVETH FOR EVERMORE, « Que leurs noms demeurent à jamais ».

### Les cimetières américains

La conception des cimetières américains nationaux, fondée sur la tombe individuelle pour chaque soldat, date de la guerre de Sécession. En 1923, le Congrès américain adopte une législation qui crée The American Battle Monuments Commission (A.B.M.C.) entièrement financée par l'État et présidée par le général Pershing. Très rapidement la commission assume la responsabilité de créer des nécropoles en France et en Belgique, et procède à une importante politique de regroupement. La commission adopte le parti de créer de très vastes cimetières où l'aire des tombes n'occupe qu'une partie limitée.



Saint-Mihiel American Cemetery (MM01)

Le cimetière américain s'inspire des cimetières parcs créés par A. Lincoln pendant la guerre de Sécession. Cimetières de regroupement, ils sont très vastes. Le plus grand d'entre eux, Meuse-Argonne American Cemetery s'étend sur 52 ha. Leur plan est symbolique, une urne renversée pour ce dernier, ou intègre une partie du champ de bataille qu'il regarde comme à Aisne-Marne American Cemetery and Memorial. Leurs architectes sont new-yorkais pour la plupart : Thomas Harlan Ellet conçoit les plans de la nécropole et du mémorial du Saint-Mihiel American Cemetery and Memorial et les architectes York et Sawyer ceux de Meuse-Argonne American Cemetery.

## Les cimetières belges

De conception classique, ils s'apparentent par leur organisation aux cimetières français. Par rapport à leurs homologues britanniques ou allemands, les cimetières militaires belges ne présentent pas de caractéristiques architecturales particulières. Le plus souvent, les tombes sont disposées en rangées étroites et en parcelles. Certains cimetières aménagés après la guerre l'ont été en suivant un plan géométrique plus élaboré, c'est le cas de celui d'Houthulst avec son plan en étoile.

Comme d'autres pays, le gouvernement belge a fait le choix en 1924 d'un modèle de pierre tombale uniformisé utilisé à partir de 1925 pour remplacer les croix en bois ou les monuments privés, sauf en cas de demande expresse des familles pour obtenir le maintien des anciennes tombes. C'est ainsi que l'on trouve dans certains cimetières (Oeren, Adinkerke, Hooglede, La Panne par exemple) des monuments privés ou quelques pierres en forme de croix celtique qui ont une symbolique particulière. Imposantes et lourdes, les pierres tombales belges réalisées en pierre bleue portent une plaque de bronze avec le nom du défunt, l'unité, le lieu et la date de naissance, la formule « stierf voor België » ou « mort pour la Belgique » (ce sont les familles qui ont choisi la langue, dans le cas des soldats non identifiés, le texte est bilingue) et les décorations éventuelles. On voit une plaque émaillée portant les trois couleurs nationales en bandes obliques ou verticales. Les anciennes plaques portaient une croix latine ou le lion belge mais les plaques récentes n'arborent plus ces emblèmes.

On trouve des pierres tombales d'un modèle et d'une signification différents dans certains cimetières militaires belges de la région (Oeren et Adinkerke notamment). Réalisées en béton sur base d'un modèle créé par l'artiste flammingant Joe English, ces pierres tombales en forme de croix celtique portent l'inscription AVV-VVK (« Alles Voor Vlaanderen, Vlaanderen voor Christus ») à côté du « Blauwvoet » (le laneret, un oiseau symbole du mouvement flamand et plus particulièrement des étudiants). Le pied de la croix offre en outre un espace pour une inscription particulière. Ces stèles ont été installées à partir de 1916 par le Vlaamse Comité voor Heldenhulde sur les tombes d'étudiants flamands ou de sympathisants du mouvement. On trouvait 800 tombes de ce type dans les cimetières militaires à la fin de la guerre, il en reste 75 aujourd'hui. Beaucoup d'entre elles ont disparu, lors du réaménagement des cimetières, à partir de 1925, avec l'installation des pierres tombales uniformisées, les familles devant introduire une demande pour conserver un monument particulier.

## Les nécropoles françaises

On réaménage les nécropoles créées pendant la guerre comme à Riche ou à Saint-Benoît de la Chipotte ou à Lagarde ; ils inspirent le modèle type. Certains cimetières sont à l'initiative du département comme celui de la Fontenelle. De nombreuses nécropoles sont maintenues suite aux pétitions des municipalités et/ou des habitants malgré le désir de l'État de les regrouper telle celle de Pierrepont. Parfois, les municipalités, comme à Cutting, voient leur requête appuyée par des personnalités comme A. Maginot. Cette victoire est parfois obtenue après de longues procédures comme celles engagées pour la nécropole du Trottoir (les Épargés).



- 1 - Nécropole nationale française de la Chipotte (VS02)
- 2 - Nécropole nationale française de la Fontenelle (VS01)
- 3 - Nécropole nationale française de Lagarde (MS06)
- 4 - Nécropole nationale française du Trottoir (ME12)

Puis on ouvre la grande nécropole des prisonniers de Sarrebourg dont le plan inspire la circulaire du 24 février 1927, le Ministère des Pensions définit alors les principes des cimetières militaires comme monument national, puis délègue à l'administration et aux techniciens le soin de leur mise en œuvre. En 1928, le gouvernement institue la « Commission Nationale des Sépultures militaires » qui établit un plan type pour tous les cimetières.



- 1 - Nécropole nationale française de Cuts (OI01)
- 2 - Nécropole nationale française de Craonelle (AI08)
- 3 - Nécropole nationale française de la Crouée (MA06)



1 - Nécropole nationale française des Tiges et son ossuaire (VS03)  
 2 - Carré militaire de Vigne-Meuse (AR03)

On décide de faire, de certains d'entre eux, des hauts lieux de mémoire et de regroupement, telles les nécropoles de N-D de Lorette (PC10) et de Fleury-sous-Douaumont (ME05). Des fondations et associations élèvent par souscription des mémoriaux : Mémorial français de la bataille de la Marne (ME01), Ossuaire de Douaumont (ME05), de l'Hartmannswillerkopf (HR05). De nombreux soldats restent aussi aujourd'hui inhumés dans les carrés militaires communaux comme à Vigne-Meuse (AR03).

**Les cimetières et mémoriaux des autres nationalités** reflètent leurs coutumes. Le Canada opte pour la création de ses hauts lieux historiques, parcs funéraires mémoriels commémoratifs d'une qualité paysagère exceptionnelle tels Beaumont-Hamel, Newfoundland Memorial (SE01), parc terre-neuvien et le parc mémoriel et le Mémorial canadien, de Vimy (PC03 à PC06). Ce dernier constitue un ensemble remarquable à l'échelle européenne et mondiale, œuvre de l'architecte et sculpteur canadien Walter Seymour Allward (1876-1955).

L'Afrique du Sud et l'Australie, bien que membres du Commonwealth, imposent leur volonté avec pour la première le Delville Wood South Africa Memorial and Cemetery et pour la seconde le Villers-Bretonneux Memorial and Cemetery. Leur qualité architecturale comme leur intégration environnementale sont exceptionnelles. Ces sites sont des hauts lieux de leur mémoire et de leur histoire nationale. Le premier est un monument national, œuvre de Sir Herbert Baker, il est élevé par souscriptions publiques dans le bois à la mémoire des Sud-Africains tombés durant la Grande Guerre sur tous les théâtres d'opération ; le second est l'œuvre de E. Luytens. Chacun de ces lieux se voit doté d'un musée, pour le premier en 1986, et, pour le second en 2018. Tous les autres États demandent aux États belges et français l'obtention d'un lieu funéraire et mémoriel, soit directement ou par le biais d'association, pour rassembler leurs morts et honorer leurs disparus.

## D - Une Valeur universelle exceptionnelle

Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale sont une inscription sérielle transnationale. La série comprend 139 composants répartis sur la ligne du front occidental, front décisif et actif pendant toute la durée du conflit. Des soldats venus du monde entier (plus de 80 États actuels) s'y sont affrontés, côtoyés. Implantés sur, ou à proximité des champs de bataille, les sites incluent différents types de cimetières - de champs de bataille, d'hôpitaux, de regroupement - et leur environnement, souvent associés à des mémoriaux. Ils sont représentatifs de l'ensemble des formes funéraires et mémorielles transnationales et mondiales présentes en France et en Belgique.

Le bien exprime l'immense traumatisme des sociétés du début du XX<sup>ème</sup> siècle et le deuil des survivants et de leurs familles, à l'échelle internationale. Il est le témoin d'une guerre d'un type nouveau, industrielle, ayant mobilisé des millions de civils à l'échelle mondiale. Rien que sur le seul front occidental, on compte plus de 2 millions d'hommes inhumés dans des cimetières et nécropoles et 670 000 disparus. La très grande majorité était des civils, mobilisés dans un système de conscription universel qui a brisé l'ensemble des familles et des sociétés entières. S'y ajoutent les civils tués lors des offensives, ainsi que des travailleurs venus des colonies.

Les sites funéraires et mémoriels sont perpétuels et constituent un ensemble architectural remarquable illustré par des modèles esthétiques nationaux et transnationaux. Le deuil y est exprimé par une architecture, des éléments décoratifs, un aménagement paysager et une scénographie, représentatifs de la diversité des cultures du monde qui furent engagées dans les combats du front occidental. Depuis un siècle, cet ensemble est le lieu de commémorations qui demeurent une tradition vivante. Reflets des changements géopolitiques, des identités et des cultures des peuples, ces commémorations mobilisent aujourd'hui tant les populations locales que les populations du monde entier. Cette tradition favorise des échanges scolaires sous forme de dialogue intergénérationnel. Marqueurs de la guerre initiatrice des violences du XX<sup>ème</sup> siècle, les sites funéraires et mémoriels sont devenus des lieux de transmission et de conscience. Sites de mémoire pour l'Humanité, ils participent à la réconciliation et à la recherche d'un idéal de la paix.

### Exemple de modèles nationaux et transnationaux



- 1 - Nécropole originelle de Stosswhir
- 2 - Wimereux Extension Cemetery
- 3 - Nécropole nationale du Faubourg Pavé



Stèles allemandes 1916



Stèle russe



Stèle belge



Stèle allemande



Stèle belge



Stèle tchèque



Stèle allemande



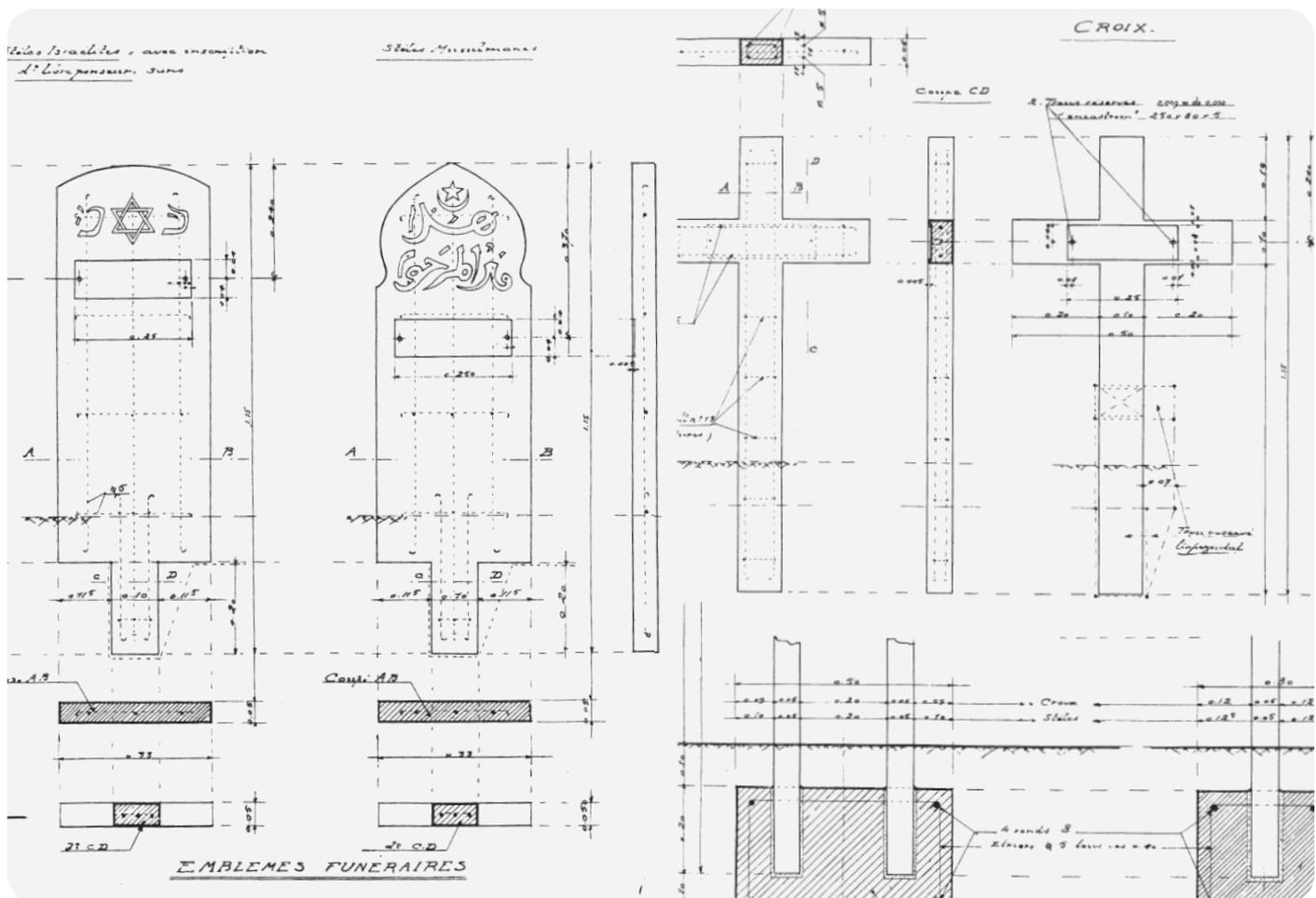
Stèles françaises



Stèle roumaine



Stèle allemande VDK



Stèles françaises juive, musulmane et chrétienne

### Les critères justificatifs

**Critère (III) :** apporter un témoignage unique ou pour le moins exceptionnel d'une tradition ou d'une civilisation vivante ou qui a disparu.

Le bien témoigne de la fixation et de la généralisation d'un traitement transnational des morts à la guerre, à l'origine d'un nouveau droit humanitaire : l'identification et l'inhumation des morts dans une sépulture individuelle.

Pour la première fois dans l'histoire, chaque victime est inhumée et reconnue comme un individu, à une échelle universelle et sans distinction nationale ou sociale, par principe. Cette pratique est menée en réciprocité par tous les belligérants, ce qui n'avait jamais été le cas dans les guerres précédentes. L'individu mort au combat est reconnu pour lui-même, dans le respect de des convictions religieuses ou philosophiques.

Le nom de chaque défunt est gravé sur sa tombe, s'il était identifié, ou sur un mémorial s'il n'est pas connu. Les tombes individuelles sont majoritairement regroupées dans des cimetières militaires. Des monuments aux disparus sont gravés sous forme de gigantesques listes alphabétiques.

Cette reconnaissance individuelle et égale de toutes les victimes devient la norme juridique pour tous les conflits ultérieurs à la Première Guerre mondiale.

**Critère (IV) :** Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, éléments constitutifs de la série, témoignent de la création d'une nouvelle typologie d'éléments décoratifs, architecturaux et paysagers. Ils sont créés et organisés par tous les belligérants-vainqueurs comme vaincus suivant des sensibilités culturelles et des styles nationaux. L'attention prêtée à l'esthétique est une constante.

Ils offrent un exemple nouveau et à grande échelle de constructions et de création de sites organisés pour garder le souvenir de tous les morts au combat et leur rendre hommage ; par leur localisation, leurs dimensions et leur nombre, ils expriment la violence d'une guerre pour la première fois totale et mondiale.

La typologie des cimetières, ossuaires et monuments aux morts de la Première Guerre mondiale s'est imposée pour les conflits suivants.

**Critère (VI)** : Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

Tous les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale qui composent la série sans exception répondent à la volonté de perpétuer l'identité individuelle de la victime de guerre et de réhumaniser des sociétés martyrisées et traumatisées. Ils portent tous le même message : l'interrogation face à l'horreur de la guerre, la défense des valeurs de la paix et de l'égalité entre les hommes.

Après plus d'un siècle, le souvenir des morts garde un caractère actuel et dynamique. Des millions de visiteurs, de toutes les générations, venus du monde entier, fréquentent ces sites. Aux côtés des habitants, ils participent aux commémorations, aux manifestations institutionnelles ou associatives, internationales, nationales ou locales. Parallèlement s'y déroulent des pèlerinages familiaux, ainsi que des milliers de visites scolaires. En ces lieux, l'histoire et la mémoire s'inscrivent dans la durée.

Aujourd'hui ces sites sont des vecteurs de réconciliation et d'amitié entre les peuples.



1 - Cimetière allemand Hellenwald (MS02)

2 - Cérémonie au Pheasant Wood Cemetery (ND01)

3 - Stèle juive américaine, Saint Mihiel American Cemetery (MM01)

4 - Delville Wood Memorial (SE05)

## Un exemple de la diversité des stèles reflet des cultures



- 1 - Stèle française
- 2 - Stèle italienne
- 3 - Stèle allemande modèle standard
- 4 - Tombe d'un petit gradé de la compagnie du parc du 11<sup>ème</sup> Bataillon de campagne du 2<sup>ème</sup> régiment royal bavarois
- 5 - Stèle d'un fantassin de Landwehr du 68<sup>ème</sup> régiment
- 6 - Un des 33 monuments allemands de la Grande Guerre tous différents répartis parmi les croix ou alignés des deux côtés de l'allée des stèles

## E - Déclaration d'intégrité

L'intégrité globale de la série proposée se décline suivant plusieurs axes et concepts majeurs afin d'illustrer de la manière la plus complète possible les différents aspects de la valeur universelle exceptionnelle.

Dans la diversité de ses éléments constitutifs, la série traduit la volonté commune des gouvernements de répondre aux attentes des populations de voir le sacrifice de leurs proches reconnu. Cette volonté s'exprime par un vaste mouvement international de création de cimetières avec des tombes individuelles et de mémoriaux affichant la liste des morts au combat. La série propose une sélection de sites funéraires parmi les plus emblématiques de ce nouveau culte des morts au combat sur le Front Ouest (France-Belgique), au sein d'un ensemble formé de plus de quatre mille cimetières et monuments.



1 - Dud Corner Cemetery et Loos Memorial (PC11)  
2 - Mur des noms de N-D de Lorette (PC10)

La série reflète la mémoire des nations et des peuples qui ont participé aux combats, elle témoigne de l'incroyable diversité de sa traduction selon la culture des belligérants, justifiant pleinement le terme de Première Guerre mondiale.

À travers ses éléments constitutifs, la série englobe les nations et les peuples impliqués dans ce conflit, désireux de rendre un hommage international à leurs morts ou disparus au combat.

La série s'appuie sur les différentes zones du Front Ouest et les différentes phases de l'histoire de la guerre. La cartographie générale exprime ce double équilibre spatial et chronologique. La série entend respecter et illustrer le témoignage de l'extension historique du Front Ouest.

Au-delà du culte des morts, les éléments constitutifs expriment le pluralisme culturel des hommes mobilisés et l'histoire de cette édification funéraire et mémorielle. Ils le traduisent à travers leur diversité stylistique et typologique.

Il s'agit enfin de l'aboutissement d'une tradition et de courants d'échanges mémoriels qui ont évolué au fil du temps et qui se perpétue aujourd'hui, à grande échelle. La série proposée tient compte de ces temporalités dans la construction des sites, ainsi que de leur importance culturelle et symbolique actuelle.

Tous les éléments constitutifs du Bien en série présentent individuellement une bonne intégrité structurelle, en tant que mémorial, nécropole, cimetière militaire organisé, ou monument. Ils ont presque tous, dès leur constitution, été conçus comme des ensembles monumentaux et paysagers cohérents exprimant par leur structure et leurs formes des valeurs de mémoire.

Leur édification a suivi les canons d'un art funéraire défini tant par le contexte pluriculturel qu'économique des années du conflit et de l'entre-deux-guerres. On assiste à une intégration paysagère plus ou moins forte des éléments monumentaux, sauvegardant parfois des portions de champs de bataille. Ces sites sont vivants et transmettent des messages de réconciliation et de paix. Par eux-mêmes, ils disent la mémoire et la transmettent au fil des générations, notamment depuis la disparition des derniers témoins oculaires de la Première Guerre mondiale.



Mémorial de la porte de Menin (FL17)

## F- Déclaration d'authenticité

Les sites retenus sont des cimetières et des monuments participant au culte des morts et dont c'est l'usage exclusif. Ils assurent une fonction funéraire et mémorielle soigneusement conservée jusqu'à nos jours. Lieux de mémoire complémentaires entre eux et attachés aux événements de la Première Guerre mondiale, ils traduisent les différents aspects nationaux, historiques et territoriaux et leurs variantes structurelles, architecturales et décoratives. Ces sites funéraires et mémoriels ont été conservés et entretenus en conformité continue avec leur vocation initiale.

Certains cimetières ont été créés dès le début du conflit et durant celui-ci, ils témoignent de l'individualisation de la mort du combattant. Il s'agit notamment de la création, au cours du conflit, de tombes individuelles et de monuments aux disparus. Après l'armistice, débute la recherche systématique des morts, leur identification et le regroupement des dépouilles ennemis et amis. Cela se traduit par l'ouverture de cimetières et de nécropoles, ainsi que d'ossuaires pour les restes humains non identifiables. Ces créations de sites funéraires parfois très vastes suivent des logiques organisationnelles et des traditions propres à chaque nation. Pour ce faire, les corps de certains cimetières de temps de guerre ont été exhumés, les sites abandonnés. Mais la fonction mémorielle de ces derniers a souvent été respectée, leur conférant une dimension archéologique.

Certains cimetières ont été affectés par les événements de la Seconde Guerre mondiale, mais leur réhabilitation a été effectuée selon leur vocation funéraire initiale. Il en fut de même pour les monuments funéraires. Si leur création est contemporaine de la guerre (Nécropole nationale française de la Chipotte (VS02) et cimetières allemands), ils sont le plus souvent édifiés durant la période d'entre-deux-guerres, en lien direct avec la célébration de la mémoire des morts et disparus. Certains de ces monuments ont été recomposés dans l'après-Seconde-Guerre-mondiale et parfois jusqu'à des périodes relativement proches. Toutefois, tous ont gardé leur vocation initiale. Sauf de très rares exceptions (monument de l'ancien cimetière militaire allemand de Sedan), ce sont des sites bien entretenus par les autorités internationales, nationales ou locales qui en ont la charge. Il s'agit donc de témoignages matériels individuels offrant un haut degré d'authenticité.

Les cimetières expriment une convergence vers des valeurs nouvelles et communes à tous les belligérants de la reconnaissance des individus morts au combat, alors que leur architecture et leur statuaire révèlent des attitudes mémorielles nationales. En complément, l'édification de monuments commémoratifs de la guerre et de ses morts se développe à proximité des anciennes lignes de front, mais aussi dans les villages et les villes des nations et des peuples qui furent engagés dans les combats.

Les monuments mémoriels les plus imposants, constitutifs de la série, scandent visuellement et symboliquement l'étendue du front. Ce monumentalisme mémoriel et le paysage des cimetières disent un profond désir de paix. L'ensemble des éléments constitutifs témoigne de ces valeurs matérielles et immatérielles et exprime le caractère vivant et continu de cet hommage aujourd'hui centenaire, ainsi que le désir paix et de réconciliation.

Ces sites bénéficient d'un degré d'entretien et de conservation de plus en plus marqué. Tous ces sites et leur environnement jouissent d'une protection existante et vont jouir d'une protection renforcée.

Le centenaire a été, pour certains gestionnaires et services administratifs, synonyme d'une prise de conscience de l'aspect patrimonial de ce bien désormais historique et mémoriel, de la nécessité de le conserver dans le respect de son authenticité matérielle et de sa valeur symbolique. Il s'agit d'un Bien en série original, qui consacre à jamais, de manière très forte et transnationale, l'individualisation de la mort du combattant et du disparu, tendance amorcée depuis 1798.



1 - Cérémonie à Riche (MS01)

2 - Cérémonie cimetière allemand de Lagarde (MS07)

## **G - Exigences de protection et de gestion**

Tous les éléments du bien sont protégés en Flandre et en Wallonie au titre de la législation nationale de ces pays. En France, ces biens sont déjà reconnus comme imprescriptibles depuis la loi de Finances de 1920 et pour certains protégés au titre des Monuments Historiques (Ministère de la culture) et au titre de l'environnement comme site inscrit ou site classé (Ministère de l'écologie et du développement durable). La plupart, font l'objet d'une demande de protection nationale supplémentaire en cours, notamment grâce à la loi CAP de juillet 2016.

La majorité de ces éléments en France appartiennent à L'État qui a donné la jouissance perpétuelle du sol par convention aux États étrangers. Ces biens sont inaliénables.

Le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) prévoit que les militaires « Morts pour la France » soient inhumés à titre perpétuel dans les cimetières

nationaux créés dans ce but ou le cas échéant, au sein des cimetières communaux. Le Ministère des Armées a demandé à l'occasion de ce dossier de renforcer leur niveau de protection et de suivi. Rares sont les propriétaires privés de ces biens. Des fondations, associations et parfois communes peuvent en être les propriétaires mais du fait de leur caractère, ils sont imprescriptibles. Tous font l'objet d'un entretien régulier et de restauration désormais placés sous le contrôle des autorités de protection des pays respectifs.

Dans chaque pays, des plans de gestion nationaux et locaux sont mis en place en partenariat avec les gestionnaires publics et privés et avec les collectivités territoriales (élus, services culturels, patrimoniaux et d'urbanisme) et associations mémorielles et établissements scolaires où les éléments du bien sont implantés en France. Les services des DRAC et DREAL seront étroitement associés à cette dernière. Il en résulte déjà une synergie d'acteurs nouvelle s'efforçant d'inclure les propriétaires des zones tampon.

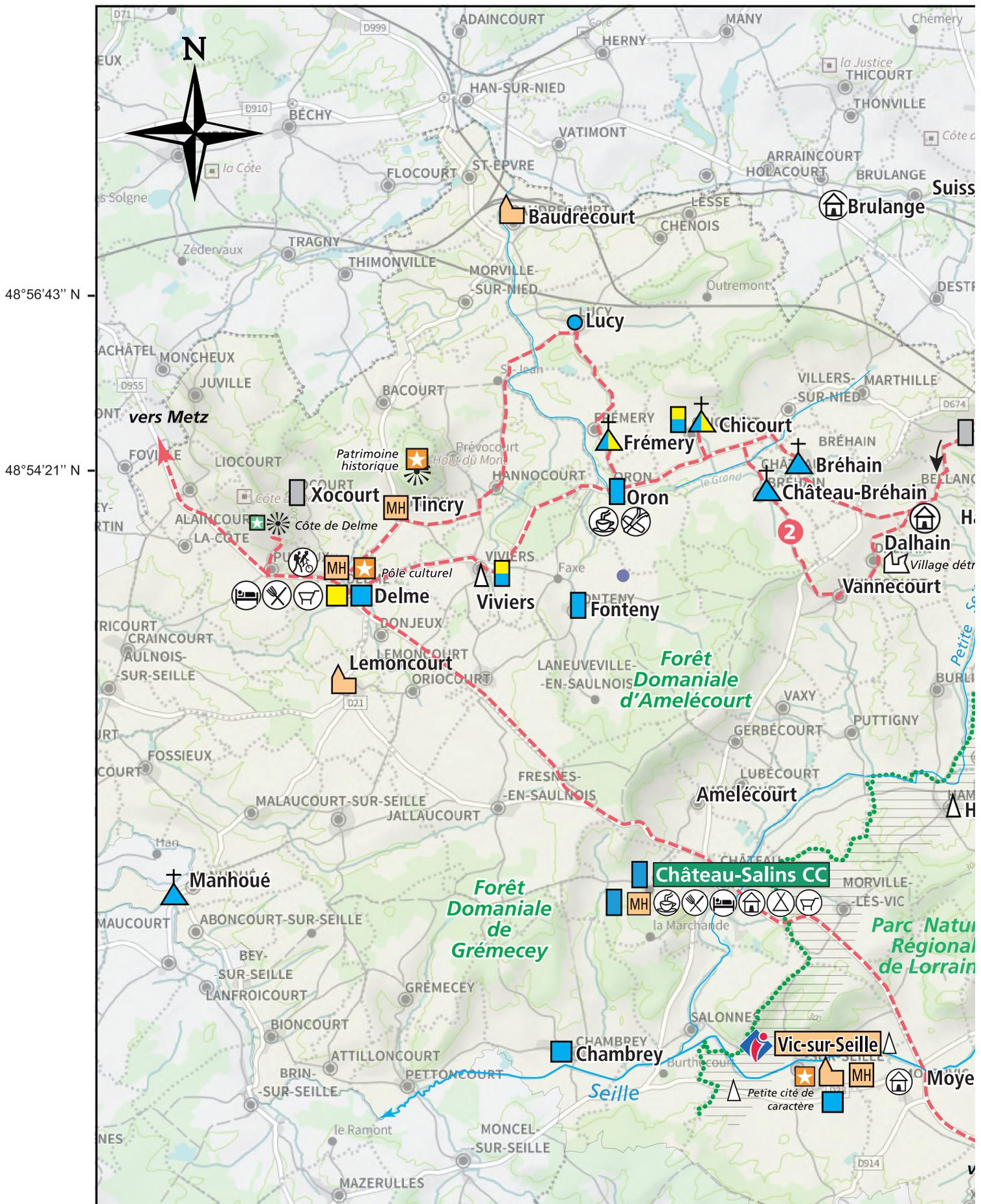
### **Protection et gestion objectifs à long terme**

La réalisation du dossier de candidature des Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front ouest) a favorisé le renforcement des liens des départements et de l'association non seulement avec les propriétaires et gestionnaires des éléments du bien qu'ils soient publics ou privés, mais aussi avec les communautés locales et les services de l'État (DRAC et DREAL) ainsi qu'avec l'ONF. En effet, sur les territoires où s'élèvent ces éléments se trouvent des attributs : vestiges ou des nécropoles et cimetières non sélectionnés. L'association Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre a voulu créer à cet effet les zones d'interprétation qui souvent permettent de mieux comprendre la VUE. Par ailleurs elle s'efforce dans les plans de gestion locaux d'associer ce territoire. Ceci permet de renforcer la mise en réseau des sites en instaurant souvent une continuité.

Un comité transnational, une structure régionale en Flandre et en Wallonie est mise en place à cet effet. En France une conférence permanente des comités départementaux doit assurer la coordination efficace de la gestion des différents éléments du bien constituant la série, tout en respectant les prérogatives de chaque pays et de chaque gestionnaire, en matière de protection, de conservation et de gestion du patrimoine. La structure de travail mise en place en 2011, consolidée en 2016 pour la constitution du dossier de candidature préfigure ce comité transnational.

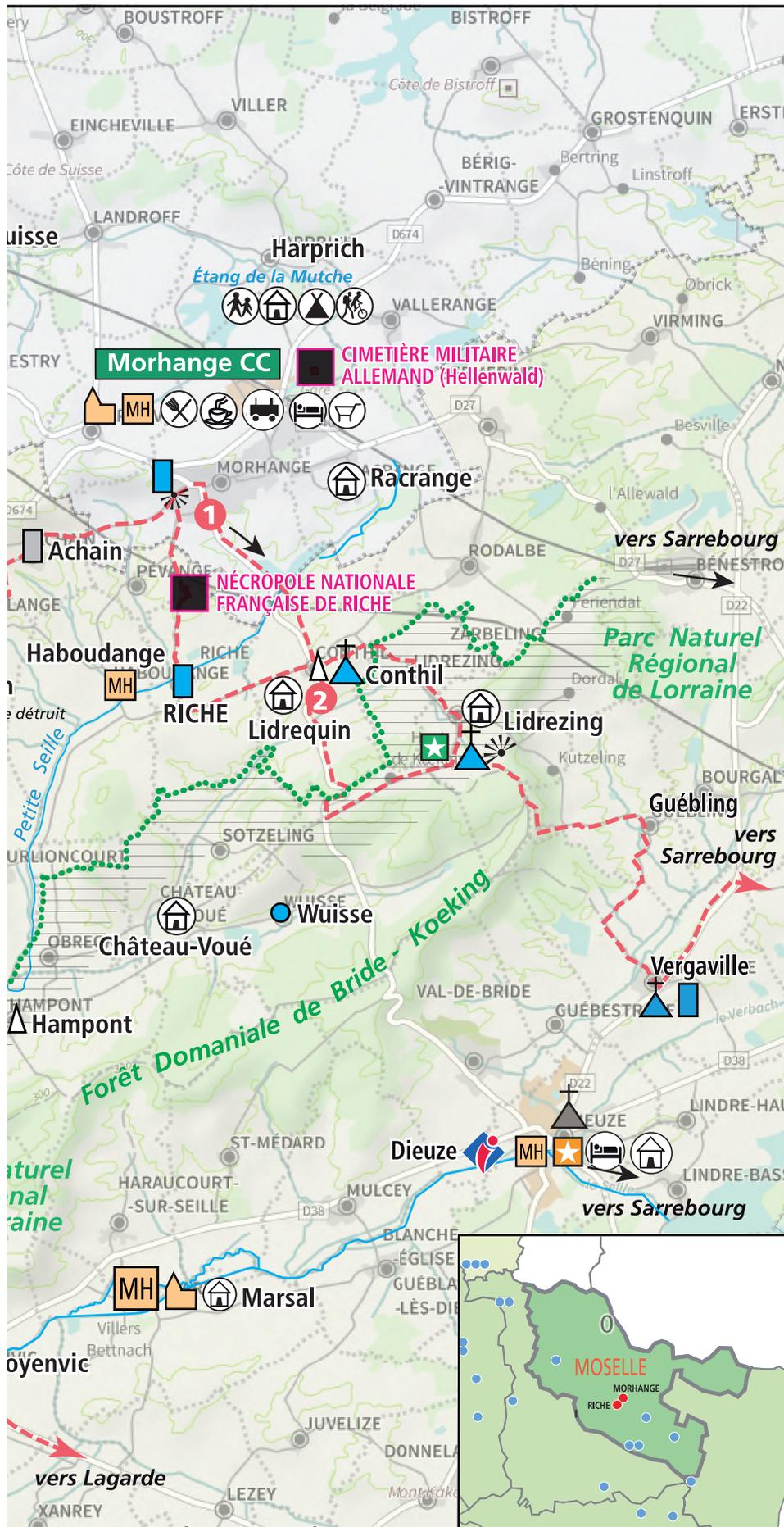
# Secteur mémoriel Morhange - Riche - Carte de valoris

MS01: Nécropole nationale française de Riche / MS02 : Cimetière militaire allemand



# isation - gestion

## mand de l'Hellenwald



6°37'48" E 6°39'53" E

### Légende

Bien proposé pour inscription

#### Sites / attributs :

- Nécropole, cimetière
- Mémorial
- Monument
- Fosse commune
- Carré militaire - civil
- Vestiges / Blockhaus / Cratère
- Village détruit

#### Nationalités

- Français / Allemand
- Commonwealth / Binational...

#### Valorisation touristique

- Porte d'entrée / Pôle culturel
- Office de Tourisme / Point Info
- CC Siègne d' EPCI
- Musée
- Monument historique classé ou inscrit
- Basilique ou église MH
- Patrimoine historique
- Patrimoine naturel
- Panorama
- Randonnée (à pied, cyclotourisme)
- Base de loisirs
- Port de plaisance
- Circuit existant / projeté
- Hôtel
- Gîte / Camping
- Restaurant
- Café / Épicerie
- Gare / Parking
- Centre commercial

#### Label

- Cité de caractère



Sources :  
 Communauté de Communes du Saulnois  
 Réalisation : janvier 2018  
 Fonds cartographique :  
 ©IGN-FranceRaster 100 © - 2015  
 Coordonnées WGS84

michel le moigne / cartographe 2018

## Mot de Madame la Directrice des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives (Ministère des Armées)

Face à l'hécatombe de la Grande Guerre, la France, à l'instar de tous les autres belligérants, s'inscrit dans le mouvement général qui conduit à instaurer un culte des morts au combat tout à fait nouveau, en confiant à l'État, dès 1915, la création et la préservation à titre perpétuel des tombes des soldats français et alliés morts pour la France.

Dès la fin du conflit et jusqu'à nos jours, c'est l'administration chargée des anciens combattants, sous ses diverses appellations, qui a la responsabilité de la garde et de l'entretien de ces sépultures et qui en garantit l'intégrité et la pérennité. C'est aussi cette administration qui dégage progressivement les principes d'aménagement et de conservation de ces lieux de mémoire.

Ces principes, devenus immuables, reposent sur des valeurs philosophiques universelles :

- respect de la personne et de l'identité des militaires décédés, inhumés chaque fois que cela est possible en tombe individuelle pourvue d'éléments d'identification spécifiques (nom, grade, unité, date et lieu de décès) ou en tombe collective (ossuaire) sur lesquels sont également portés ces éléments lorsqu'ils sont connus ;
- respect de la diversité des origines et des convictions philosophiques ou religieuses des défunts, par le choix d'un emblème correspondant, y compris - particularité française - d'un emblème spécifique pour ceux qui ne se reconnaissent dans aucune des trois religions monothéistes : animistes, bouddhistes, athées... ;
- volonté de marquer l'égalité de tous les combattants dans la mort, par la rigueur des alignements et l'uniformité des tombes, sans distinction d'origine, de grade ni de statut social.

Ils reposent également sur des valeurs humanistes, invitant à l'élaboration d'une mémoire apaisée, par le recueillement, la réconciliation et l'invitation à la paix.

C'est ainsi que les cimetières sont aménagés pour permettre le pèlerinage des familles et l'organisation de cérémonies commémoratives : portail d'entrée ouvert en permanence, dans lequel sont nichés un registre permettant de s'orienter dans le site et un livre d'or des visiteurs, présence de bancs pour permettre le recueillement et la méditation, aménagement d'une place d'armes ornée du drapeau national pour les cérémonies. L'aménagement paysager - plantations d'arbres et de verdure, ornementation florale - est destiné à créer une atmosphère paisible. Enfin, le choix d'emblèmes en béton blanc (parfois rosé), matériau moderne ouvrant sur l'avenir, est une invitation à se tourner vers le futur et à construire un monde de paix.

Au fil du temps, des rénovations et des aménagements ont été effectués sans que ces principes n'aient été altérés ni l'aspect général des sites modifié. Des modèles d'emblème légèrement différents ont été dessinés (suppression des angles droits pour éviter l'éclatement par le gel), des fleurs et des arbres mieux adaptés à la diversité des terrains et des climats ont été retenus, des méthodes d'entretien assurant le respect de la biodiversité sont désormais mises en œuvre.

Toutefois, aujourd'hui comme hier et demain comme aujourd'hui, l'État demeure le garant de leur intégrité comme de celle de leur environnement, afin qu'elles demeurent porteuses des valeurs d'humanité, de fraternité et de paix qui ont dicté leur création.

La direction des patrimoines, de la mémoire et des archives, responsable des nécropoles au sein du ministère des armées, est également chargée de veiller à la protection des cimetières militaires étrangers implantés sur le territoire français. Elle accompagne depuis plusieurs années l'APSMGG dans le projet de classement, à la réussite duquel elle est tout particulièrement attachée.

Myriam ACHARI

Directrice des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives (Ministère des Armées)



## Partenaires

- Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives - Ministère des Armées
- CWGC : Commonwealth War Graves Commission
- ABMC : American Battle Monument Commission
- VDK : Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge e.v.
- Ministère des Anciens Combattants du Canada
- Gouvernement Sud-Africain
- Consulat d'Italie
- Ministère de la Défense portugais
- Fondation de l'Ossuaire de Douaumont
- Associations : danoise, polonaise, ASCERF...
- Les communes de : Ans, Liège, Tintigny, Sambreville, Fosses-la-Ville, Comines-Warneton, Nieuport, Dixmude, Alveringem, Houthulst, Langemark-Poelkapelle, Zonnebeke, Ypres, Heuvelland, Messines, Poperinge, Fromelles, Doignies, Cambrai, Assevent, le Quesnoy, Richebourg, Givenchy-en-Gohelle, Neuville-Siant-Vaast, Thélus, Ablain-Saint-Nazaire, Arras, Loos-en-Gohelle, Etaples-sur-Mer, Wimereux, Beaumont-Hamel, Auchonvillers, Thiepval, Authuille, Ovillers-la-Boiselle, Longueval, Rancourt, Bouchavesnes-Bergen, Fouilloy, Noyelles-sur-Mer, Louvencourt, Cuts, Thiescourt, Compiègne, Belleau, Saint-Quentin, Veslud, Leme, Effry, Braine, Cerny-en-Laonnois, Craonnelle, Oulchy-le-Château, Chauconin-Neufmoutiers, Dormans, Chambrecy, Saint-Hilaire-le grand, Auberive, Mondement-Montgivroux, Souain-Perthes-les-Hurlus, Vouziers/Chestres, Sedan, Vrigne-Meuse, Vienne-le-Château, Saint-Thomas-en-Argonne, Apremont, Lachalade, Romagne-sous-Montfaucon, Vauquois, Douaumont, Fleury-sous-Douaumont, Verdun, Consenvoye, Les Eparges, Saint-Mihiel, Thiaucourt/Regniéville, Gerbéviller, Pierrepont, Riche, Morhange, Cutting, Sarrebourg, Metz, Lagarde, Ban-de-Sapt, Saint-Benoît-La-Chipotote, Saint-Dié-des-Vosges, Orbey, Horod, Lapoutroie, le Bonhomme, Hartmannswiller, Watwiller, Wuenheim, Soultz, Soultzmatt, Stosswehr, Wisches/Hersbach.

Dossier porté en France par les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne, de la Seine-et-Marne, de la Marne, des Ardennes, de la Meuse, de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges, du Haut-Rhin.

